

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 26 février au 4 mars 2010 - N° 6303 - 59^{ème} année

TERRITORIALES

Dominique Bucchini

«Si nous voulons réussir à gauche, c'est sur la base d'un véritable contenu, d'un projet humain à construire ensemble pour changer la vie en Corse.»



SCÈNE

Drôles de rendez-vous les 10 et 11 mars à Corte et Ajaccio, avec Les Bonimenteurs



CINÉMA

Clap de fin pour le Festival du Film Italien et ses lauréats, dont « La siciliana ribelle »

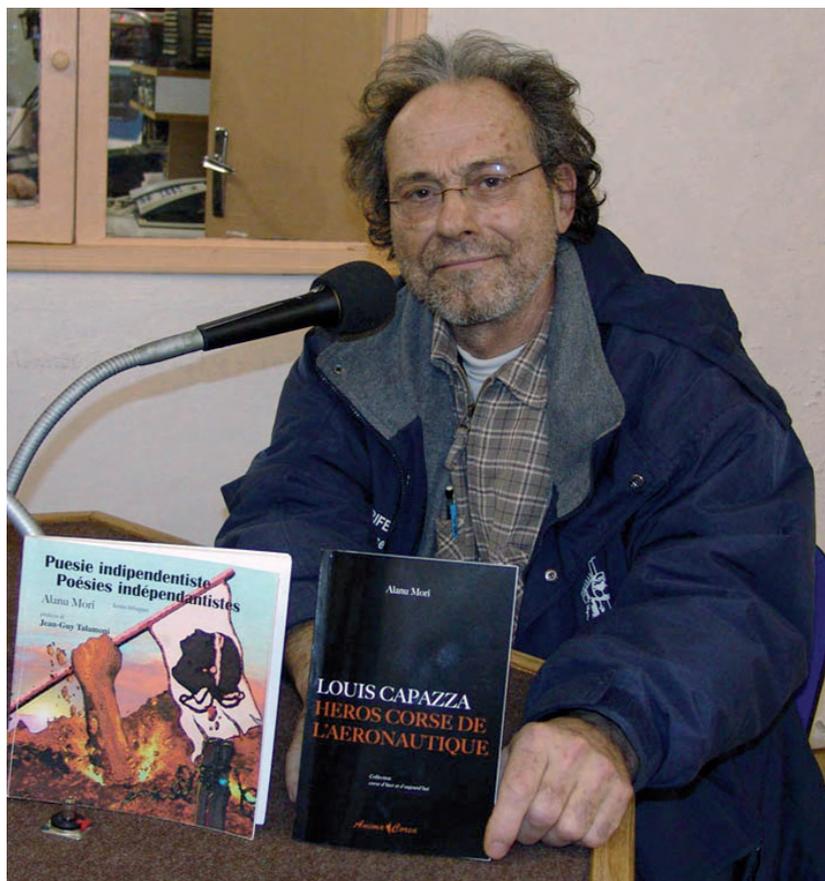


LITTÉRATURE

Alain Mori publie chez Anima Corsa «Louis Capazza, héros corse de l'aéronautique»

Deux ouvrages d'Alain Mori parus chez Anima Corsa

Les éditions Anima Corsa de Christophe Canioni comptent deux nouveaux ouvrages d'un auteur originaire de San Nicolao, Alain Mori. Un «nouveau» dans le paysage littéraire insulaire, qui nous livre deux travaux d'une grande qualité. Le premier, «Louis Capazza, héros corse de l'aéronautique» réhabilite le personnage, aéronaute de renommée mais trop méconnu en Corse, que l'auteur a voulu sortir de l'oubli. Le deuxième est un recueil bilingue de poésies édité sous le titre «Poesie indipendentiste». Alain Mori y livre son univers de militant culturel corse, ses souffrances, ses regrets et ses espoirs aussi. Et c'est Jean-Guy Talamoni qui a en signé la préface, soulignant la part belle faite à la langue corse et la sincérité des textes.



Alain Mori lors de la présentation de ses deux ouvrages sur Voce Nustrale la radio de l'Adecec à Cervioni

C'est sur l'ouvrage consacré à **Louis Capazza** que nous avons choisi de braquer les projecteurs. Il fait la lumière sur ce jeune Bastiais de 24 ans, qui fut le premier à réaliser la traversée de la **Méditerranée** en ballon libre, de **Marseille** à la **Corse**. Cet exploit a été réalisé le 14 novembre 1886. **Capazza** était accompagné d'**Alphonse Fondere**, de trois ans son cadet, tout aussi passionné d'aéronautique. Une chronique de l'émission «Anniversarii», présentée sur **Voce Nustrale**, raconte la traversée du «*Gabizos*», ce ballon que les Bastiais avaient eu le bonheur de voir gonflé sur la **place Saint Nicolas** deux mois avant la grande aventure. **Capazza** et son ami **Pierre Livrelli** avaient survolé la ville durant quatre heures, suscitant l'admiration des privilégiés installés aux premières loges ! Pour la petite histoire, le fameux distillateur **Louis Napoléon Mattei**, dont on connaît le don pour la création et le sens du commerce et de la publicité, inscrivait à l'occasion devant ses magasins «*Capazza au ciel a bu le vin du Cap Mattei*». Cette inscription laissait présager la notoriété du jeune homme qui, en effet, n'avait pas fini de faire parler de lui, de ses exploits, de ses

inventions. Car moins de deux mois plus tard, **Le Gabizos** survolait la **Méditerranée**, de **Marseille** à **Appietto**, sur la marine de l'**Alzelli**. Une traversée de plus de 300 kilomètres en cinq heures et demie.

A leur retour à **Marseille**, les deux hommes seront reçus en triomphe et leur exploit fêté au **Café de l'univers** sur la **Cannebière**. Il y en aura d'autres, pour ne citer que la traversée de la **Manche**, entre la **France** et l'**Angleterre**, en ballon dirigeable, le 26 octobre 1910. **Louis Capazza** avait alors 48 ans.

Aujourd'hui, au monument érigé à **Marseille** en son honneur, à la stèle hissée fièrement au col **San Bastianu** près d'**Appietto**, vient s'ajouter l'ouvrage d'**Alain Mori** qui retrace la brillante carrière et la vie de ce Bastiais passionné de navigation aérienne et des romans de **Jules Verne** qui ont nourri son appétit d'explorateur. Un ouvrage qui fait la lumière sur un Corse hors du commun. **Alain Mori** rêve de voir le nom de **Luigi Capazza** inscrit officiellement à l'aéroport de **Bastia-Poretta**.

Qui en fait le mériterait davantage ? Une partie de la réponse se trouve dans le livre d'**Alain Mori**.

DÉDICACE À LA LIBRAIRIE A TRAMUNTANA

Alain Mori dédicacera ses deux ouvrages à la librairie A Tramuntana le samedi 6 mars à 17 heures.

A U S O M M A I R E

- 4** **A la page :** lancement de *Parlamicorsu.com* par la Ville d'Ajaccio
- 5** **Musique :** *Canta U Populu Corsu* sur la scène de *La Cigale*, à Paris
- 6** **Territoriales :** l'interview de Dominique Bucchini, tête de liste «*Front de gauche*»
- 9** **La Parole à la liste** «*Rassembler pour la Corse*», à propos du Padduc

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● Blocage de l'île par les marins de la SNCM-CMN !

Une fois encore, la Corse est prise en otage par ceux qui utilisent le service public contre ce même public, pour défendre leurs intérêts particuliers.

Le droit de grève, un acquis formidable quand «*les damnés de la terre*» n'avaient pas d'autres ressources pour se défendre contre l'esclavagisme du patronat, devient aujourd'hui, pour la société française, le droit pour certains agents des services publics ou assimilés de se servir régulièrement du public pour asseoir leurs reven-

dications, plombant ainsi le pays et plongeant la population dans les pires difficultés.

Il est temps que le droit de grève cesse d'être le droit pour les uns de paralyser la France à tout moment, pour un oui et pour un non, disloquant ainsi un peu plus un tissu social déjà suffisamment malmené !

Il est temps que la population-otage arrête de se laisser ainsi maltraitée par celles et ceux qui font passer l'intérêt général après leurs intérêts particuliers.

Aucune revendication ne justifie ce genre de «*délinquance légalisée*».

La Corse a besoin de transports permanents, continus, et de ne plus jamais avoir à craindre ce genre de dévoiement du droit de grève, qu'il conviendrait de replacer dans un cadre approprié à notre temps.

Aucune revendication aussi légitime qu'elle puisse être ou paraître ne devrait donner le droit à quiconque d'empiéter sur la liberté d'autrui et sur le droit de chaque citoyen à disposer des services publics qu'il contribue à payer très cher !

Aux autorités de prendre les mesures qui s'imposent et aux syndicats de trouver d'autres moyens pour défendre les intérêts des salariés !

Le système qui sévit en France représente l'élément destructeur fondamental d'une société française qui n'en peut plus de subir ces grèves à répétition !

Voilà le débat national qui devrait mobiliser tous les acteurs de la vie publique ! Aux syndicats de l'initier, au gouvernement d'y veiller.

● **Notre île vit une élection territoriale particulière.** En effet, les différentes listes ayant livré leurs secrets quant aux noms des heureux colistiers des uns et des autres, provoquant dans toutes les familles politiques une litanie de déçus aux dents acérées par l'amertume de n'avoir pas été retenus, on ne sent pas le débat d'idées se déployer à travers la Corse, comme frappée d'atonie subite.

L'électeur attend !

● **Jacques Barrot et Hubert Haenel rentrent au Conseil Constitutionnel avec le cortenais Michel Charasse.** Ces trois fortes personnalités politiques ont la particularité pour les deux premiers d'être des élus d'inspiration chrétienne alors que le troisième, mitterrandien s'il en est, s'affiche volontiers athée, voire anticlérical !

Ouverture réussie pour le président Nicolas Sarkozy.

Nouvelle grogne dans les rangs de l'UMP !

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- **Prêts immobiliers**
- **Prêts aux professionnels et aux entreprises** (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- **Assurances de prêts**

<p>AJACCIO Espace Finance Route de Mezzavia 20090 Ajaccio 04 95 10 67 14</p>	<p>BASTIA Imm Lucchetti Av de la Libération 20600 Bastia 04 95 48 16 04</p>
--	---

*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux. Conformément à la législation, "aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.

DIRECTION - ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associati di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314188773
IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

À VENDRE OU À LOUER

Fonds de 175m² Centre ville Bastia

Contact : 06 22 91 48 98

Lancement de Parlamicorsu.com

Depuis 2005, la Ville d'Ajaccio s'organise afin de développer l'utilisation de la langue corse par l'ensemble des professionnels de l'enfance. L'objectif, à terme, est d'offrir à tous les enfants un « bain linguistique » dans les crèches, les Centres de Loisirs et par l'intermédiaire du Relais d'Assistantes Maternelles. Dans ce cadre, un site Internet a vu le jour, sous le nom de « Parlamicorsu ». Zoom-avant sur l'initiative...



Un site pour les enfants, leurs parents et les professionnels de l'enfance

Depuis cinq ans, les protagonistes du projet, assistés de professeurs certifiés et de formateurs qualifiés, développent des supports pédagogiques et d'animation facilitant la découverte et l'utilisation de la langue corse de manière ludique auprès des tout petits.

10 rubriques pour trouver des mots, des chansons, des histoires...

Le site Internet www.parlamicorsu.com est composé de dix rubriques conçues à destination des professionnels de l'enfance. Les rubriques sont classifiées par thèmes généralement utilisés au sein des structures de petite enfance. L'interface s'adresse aussi directement aux enfants, accompagnés de leurs parents.

Une rubrique à voir : la rubrique « Lezzichi » proposant plus de 1 220 mots traduits et illustrés. Pendant que papa ou maman lit le mot, l'enfant découvre l'illustration en cliquant. Une rubrique à écouter : la rubrique « Canzoni » avec 118 chansons traduites et illustrées. À

noter, en outre, la mise à disposition d'un traducteur performant, nourri de plus de 1 700 mots. Ce traducteur, s'il ne dispose pas du mot que vous recherchez, vous oriente automatiquement sur le Web de l'ADECEC.

Des rubriques pour faire ensemble des promenades, des gâteaux, voir des spectacles...

Une rubrique à savourer : des recettes de cuisine illustrées permettent de découvrir et pratiquer la langue en s'amusant. Une rubrique pour respirer : des promenades, des sorties pour découvrir la culture corse en famille. Une rubrique pour jouer : quelques jeux simples sont proposés : des coloriages pour les plus petits, des puzzles pour les plus grands et des quizz pour les moyens. Une rubrique à lire : comme un vrai livre en tournant les pages...

Comment y accéder ? En cliquant sur www.parlamicorsu.com ou en utilisant l'accès rapide proposé dans la barre d'outils « autres sites ».

EXPOSITION

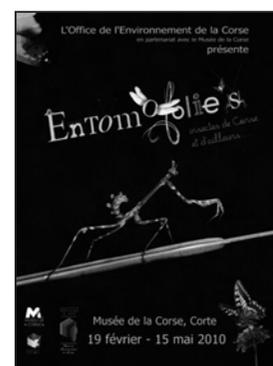
«Entomofolie's : Insectes de Corse et d'ailleurs»

Du 19 février au 15 mai 2010 au Musée de la Corse

L'exposition «Entomofolie's» se tiendra au Musée de la Corse à Corte, du 19 février au 15 mai 2010. Rendez-vous est pris...

Réalisée par l'Office de l'Environnement de la Corse en partenariat avec le Musée de la Corse, l'exposition **Entomofolie's** propose de découvrir le monde fascinant de l'entomologie, à travers la présentation de nombreux insectes naturalisés, d'objets divers, d'œuvres et de maquettes. Folie des formes, des textures, des

couleurs, des insectes magnifiques ont inspiré le monde de l'art, mais également éveillé la curiosité, et frappé l'imaginaire de tout un chacun... Art des hommes, art de la nature, relations entre l'homme et les insectes scandent le parcours initiatique de cette exposition. Une véritable rencontre avec le monde encore trop peu connu des insectes.



Renseignements : 04.95.45.25.45. / www.musee-corse.com

LES GRANDES THÉMATIQUES PRÉSENTÉES

« Art'insectes »

Les insectes dans l'Art... L'art dans les Insectes... Différents artistes, d'origines et de localisations diverses, livrent ici leur vision du monde entomologique.

« Bêtes de scène »

Sans doute avez-vous déjà observé ce scarabée ou ce papillon dans votre jardin... Et peut-être cela a-t-il éveillé votre curiosité... Et pourquoi pas l'envie de le faire découvrir à autrui ? Ailleurs dans le monde, à quoi l'insecte de mon jardin ressemblerait-il ?

Saurais-je le capturer, et comment le présenter ? Choix de l'esthétisme, rigueur scientifique, savant compromis des deux... À chacun la collection qui lui ressemble !

« Des insectes... et des hommes »

Depuis la nuit des temps, l'histoire de l'Homme a croisé celle des Insectes. Des usages aux légendes, cet espace vous proposera de découvrir une partie de notre histoire commune, à travers diverses civilisations et époques.

Canta u Populu Corsu et I Surghjenti

ONT CHANTÉ LA CORSE À LA CIGALE

Fidèle à une programmation annuelle sur les scènes parisiennes, après le Bataclan et l'Olympia, et plus anciennement au Théâtre de la Ville, c'est à la Cigale que le groupe Canta U Populu Corsu s'est produit cette année. Un établissement à dimension humaine qui favorise l'osmose avec le public, et la magie a opéré, une fois encore...

Surghjenti, qui ont assuré la première partie du concert, ont donné le tempo d'une soirée corse qui n'a pas manqué d'engorgement. A l'image d'un **Natale Valli** à la guitare, en pleine forme pour procurer les meilleures sensations.

Canta u Populu Corsu ne pouvait rêver meilleur lever de rideau... La suite s'est faite dans la continuité, pour un public corse en partie mais pas seulement, et entièrement acquis à ce chant de la terre et des hommes auxquels elle appartient. La complicité fut entière. La communion touchante. Et les messages nombreux et variés, parmi lesquels la corsisation des emplois, l'hommage aux réfugiés kurdes, le rapprochement des détenus corses, l'absence de politique foncière et le désormais sempiternel message à la justice française qui a condamné **Yvan Colonna**. **Ceccè Buteau** n'a pas mâché ses mots : « Cette justice n'est pas digne d'une démocratie moderne, et nous rappelle l'histoire d'une Corse au XVII^e siècle, avant le gouvernement de Paoli, où sur simple lettre de dénonciation on exécutait les « naturels » de l'île comme on disait à cette époque. Aujourd'hui les principes de la justice européenne ne sont pas respectés et la justice française poursuit celles et ceux qui ont reconnu avoir un jour ouvert leur porte à Yvan Colonna ».

Et d'emporter son public dans un tourbillon de culture, d'identité et d'espoir en l'avenir.

Hè per quessa chi u populu corsu canta.



Devant la salle parisienne, les deux groupes posent pour le postérité



Une salle comble et un public acquis



Les deux formations réunies pour le final et l'hymne à la Corse



I Surghjenti ont assuré la première partie du concert

Dominique Bucchini sur le

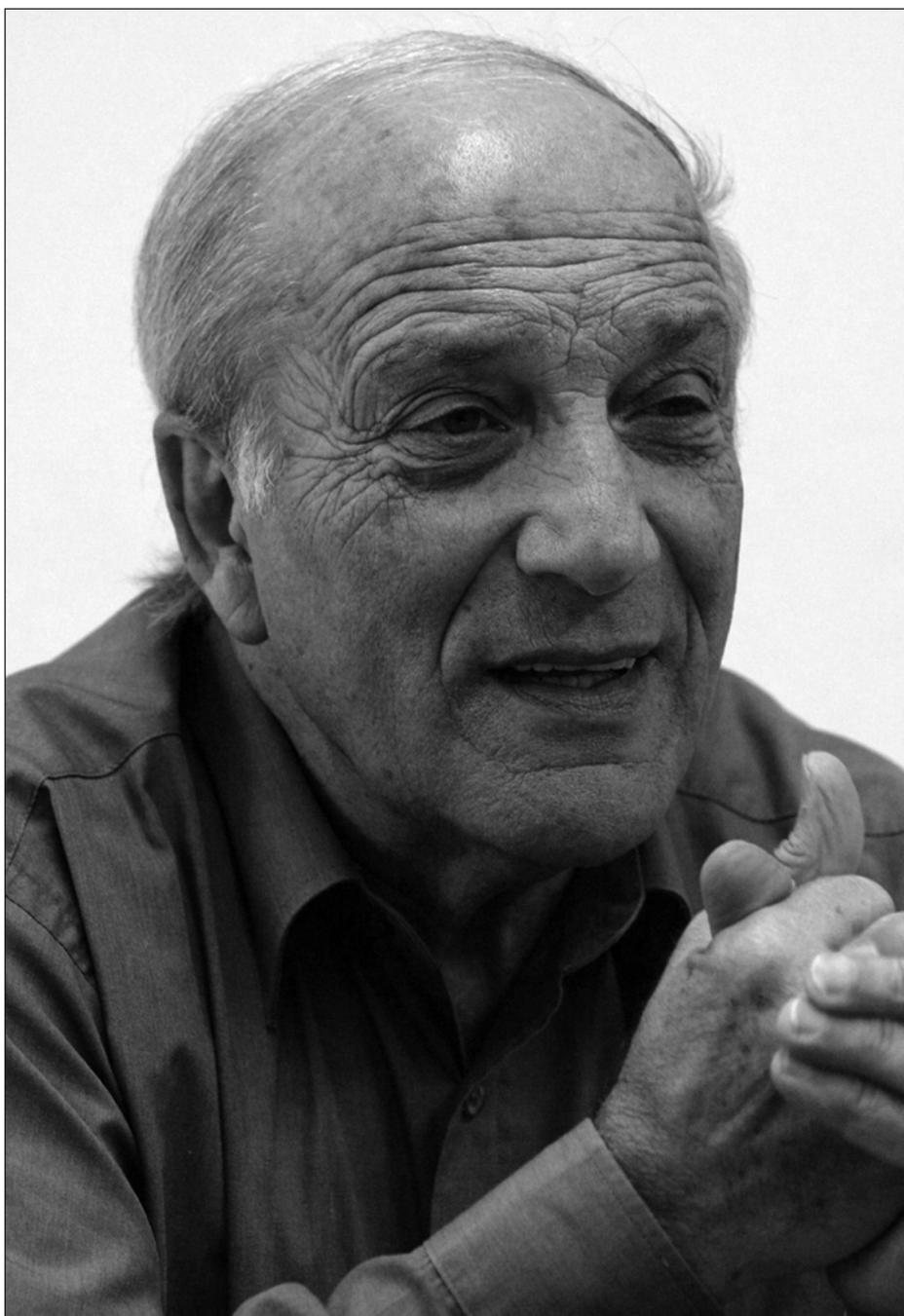
Conforté dans sa démarche par une actualité sociale bouillonnante, avec des conflits avancés à Pôle Emploi ainsi qu'à la SNCM et à la CMN, le Président du groupe CRC à l'Assemblée de Corse et tête de liste du Front de Gauche en lice pour les prochaines territoriales, ne désarme pas, coude à coude avec ceux qui, de distribution de tracts en réunions, l'accompagnent, dans la perspective d'une «véritable alternative pour la Corse». Il était ce mardi 23 février à Ajaccio. Il y reviendra le 8 mars prochain pour accueillir, lors d'un grand rassemblement prévu au Palais des Congrès, la députée européenne Marie-Christine Vergiat, défenseur d'une Europe sociale. Entre ces deux dates d'une campagne hyperactive, Dominique Bucchini a bien voulu nous parler de son projet pour l'île et des chances qu'il entrevoit de le mettre en œuvre.

► **Dominique Bucchini, vous avez pris une bonne longueur d'avance dans le cadre de cette campagne territoriale, avec plus de 80 réunions organisées ces quatre derniers mois un peu partout dans l'île. En quoi ce travail effectué en amont a-t-il porté ses fruits en termes de projet pour la Corse ? Quelles sont les principales attentes des Corses que vous avez rencontrés ? Et que proposez-vous pour y répondre ?**

C'est une question vaste à laquelle il est impossible de répondre en peu de temps, mais ce que je souhaiterais rappeler, c'est que lorsque la droite a décidé d'enlever le PADDUC du débat public, elle a donné le signal du début de la campagne électorale. A ce moment-là, nous avons quant à nous choisi de distribuer des milliers de tracts pour interpeller la population corse et l'informer les « *Etats généraux de l'alternative* », ouvert à tous. Cela s'est fait au mois d'octobre à Corte. Y a été décidé la création d'ateliers de réflexion sur la cherté de la vie, le bord de mer, le logement et autres thèmes autour desquels nous avons organisé cinq grandes réunions afin que les gens s'emparent du projet que nous allions écrire en commun et que nous avons aujourd'hui recentré sur une vingtaine de propositions.

► **Quelles en sont les grandes lignes ?**

Ce que nous défendons, entre autres, c'est beaucoup plus de démocratie et de pouvoir participatif en Corse, un observatoire régional tout particulièrement attentif



au coût de la vie dans l'île, le maintien du service public, une appréhension différente des problèmes énergétiques et environnementaux, une autre politique des transports...

► **Justement, nous sommes là en plein cœur de l'actualité, avec la grève à la SNCM et à la CMN...**

Je pense que ceux qui, à l'inverse de notre groupe, ont pris la responsabilité de la dernière délibération de l'Assemblée de Corse votée en la matière, sont en train de mettre à mal le service public. L'Assemblée de Corse a donc voté à une écrasante majorité une distorsion de concurrence. Que des gens se battent contre cela, pour sauver leurs emplois et défendre le service public, me paraît bien naturel.

Le front de l'anti-libéralisme

► *Dans le cadre de cette campagne territoriale, vous évoquez des problèmes du quotidien qui ne peuvent être, sur le fond, que mobilisateurs. Pour autant, ne craignez-vous pas, à l'heure H, l'abstention des électeurs, telle qu'elle semble déjà se dessiner au niveau national, selon certains sondages ?*

Ce n'est pas pour rien qu'avec mes amis, je me suis déjà investi dans pas moins de 83 réunions et que je me déplace dans toute la Corse pour distribuer des tracts et sensibiliser les gens à la nécessité d'aborder les questions de l'emploi, du chômage et de la cherté de la vie, questions essentielles pour nos compatriotes.

► *Qu'est-ce qui vous fait penser que, pour faire aboutir votre projet, ce qui a échoué pour rassembler la gauche au 1^{er} tour puisse fonctionner au 2^e tour ?*

Nous ne sommes pas tous pareils et la diversité des listes de gauche est d'ailleurs une constante depuis des années. Chacun doit pouvoir présenter son bilan et ses perspectives de manière autonome. Ensuite, nous devons battre la droite et réussir à gauche. Cette réussite ne dépend pas d'un addenda de personnalités. Il s'agit de dépasser les problèmes d'ego. Sur ma liste, il n'y a pas de fils ou de fille de maire. Je n'ai procédé à aucun mercato et ne suis pas amateur de la politique des vases communicants. Je suis clair et honnête dans la démarche menée avec mes amis : si nous voulons réussir à gauche, c'est sur la base d'un véritable contenu, d'un projet humain à construire ensemble.

► *Au-delà d'une alternance pour la Corse, ces élections ne sous-tendent-elles pas un autre enjeu pour la gauche : montrer qu'elle-même est capable d'évoluer ?*

Je l'espère pour elle à ceci près que nous ne sommes pas pour « l'alternance », comme vous venez de l'évoquer - et qui signifie en gros « ôte-toi de là que je m'y mette » - mais pour une véritable « alternative », c'est-à-dire pour la mise en place des conditions d'un véritable changement en politique. Lorsqu'on se penche sur le bilan de la Collectivité Territoriale de Corse, on s'aperçoit que les politiques menées notamment en matière de tourisme et de nautisme et votées à l'unanimité de l'Assemblée de Corse sauf, encore une fois, par le groupe que je préside, ne coûtent pas moins de 45 milliards d'anciens francs. Doit-on continuer à faire des ports de plaisance, des hôtels quatre étoiles et des golfs, à soutenir tout cela financièrement, ou doit-on prendre en compte l'énormité de la question sociale ? Je vous rappelle que pour ce qui est du nombre de RMIstes et de suicides, et en ce qui concerne la fréquentation enregistrée par les Restos du Cœur, nous sommes malheureusement en très bonne position, alors que pour l'accueil de la petite enfance et la formation professionnelle des moins de 25 ans, nous sommes derniers de France. Quant à la formation professionnelle des 27-61 ans, ce n'est guère mieux, puisque nous occupons l'avant-

« SUR LA LISTE QUE JE MÈNE, IL Y A DES GENS DE FORMATIONS POLITIQUES, SYNDICALES, CULTURELLES, AGRICOLES... NOUS NOUS SOMMES RASSEMBLÉS POUR AVANCER ENSEMBLE CONTRE LA POLITIQUE DE NICOLAS SARKOZY, DE CAMILLE DE ROCCA SERRA ET D'ANGE SANTINI. » *DOMINIQUE BUCCHINI*

dernière place d'Europe. Parallèlement, on peut se pencher sur d'autres chiffres : les 272 contribuables qui, il y a quelques années, payaient l'impôt sur les grandes fortunes sont aujourd'hui 1172. On voit bien ce que peuvent les politiques libérales en Corse.

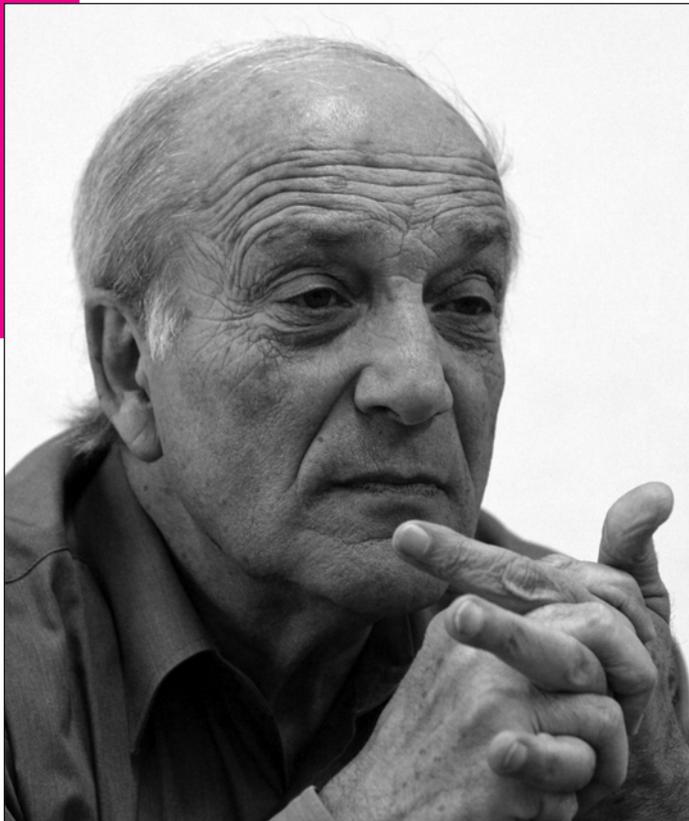
Ceux qui pensent que le libéralisme s'arrête à Marseille ou à Nice et ne franchit pas la mer, se trompent.

► *Si vos pouvoirs ne se trouvent pas accrus, dans le cadre de la prochaine mandature régionale, aurez-vous le sentiment d'avoir loupé le coche ?*

Pas forcément. Pour autant, l'ampleur et la réalité des problèmes en Corse sont telles et la durée de la mandature à venir si courte que la gauche est appelée, si elle gagne, à s'armer sérieusement de bonne volonté et de profondeur de conviction pour commencer à changer les choses. Quatre ans, c'est peu, mais il faut jeter les bases d'un nouveau type de développement pour la Corse.

► SUR LA LISTE

Parmi les premiers noms réunis sur la liste du Front de gauche, on trouve dans l'ordre **Maria Guidicelli** (assistante sociale, conseillère sortante et adjointe au maire d'**Ajaccio**), **Michel Stefani** (conseiller sortant et secrétaire régional du PCF, **Pietranera**), **Josette Risterucci** (secrétaire médicale à l'hôpital de **Bastia**, syndicaliste, conseillère sortante et conseillère municipale de **Biguglia**), **Etienne Bastelica** (agent immobilier et conseiller municipal d'**Ajaccio**), **Viviane Biancarelli** (éducatrice spécialisée, PCF, **Porto Vecchio**), **Jean-Charles Adami** (professeur de langue et culture corses et militant associatif, **Aleria**), **Marie Jeanne Fedi** (employée, syndicaliste et adjointe au Maire de **Vescovato**), **Ange Rovere** (enseignant, historien chercheur, 1er adjoint PCF au Maire de **Bastia**) et **Muriel Buisson** (cadre de santé à l'hôpital d'**Ajaccio** et syndicaliste).



L'INTERVIEW DE **DOMINIQUE BUCCHINI** / PAR EVA MATTEI

Les 20 propositions du Front de Gauche pour la Corse

Chef de file du Front de Gauche dans cette élection territoriale, Dominique Bucchini s'appuie sur un ensemble de propositions dont voici quelques morceaux choisis.

- ◆ **De nouveaux pouvoirs pour les citoyens, une nouvelle gouvernance** : « Un Conseil régional et une Assemblée participative seront créés. Ils s'appuieront sur des Assemblées participatives citoyennes des acteurs locaux du territoire avec 4 missions : valider la mise en œuvre des grands projets en termes d'aménagement du territoire, de modernisation des services publics et de développement économique et social ; veiller à l'organisation du référendum sur le PADDUC ; contrôler l'utilisation de l'argent public et établir le budget consacré à l'action participative, au fonctionnement du Conseil régional et de l'Assemblée participative ; interpeller le Conseil régional qui devra se saisir de toutes les questions sur lesquelles l'Assemblée participative jugera utile et nécessaire de le solliciter. »
- ◆ **La reconquête et la promotion des services public**
- ◆ **Un observatoire de lutte contre la cherté de la vie, les bas salaires et la pauvreté en Corse**
- ◆ **Un développement qui respecte l'homme et la nature** : « Nous proposons d'établir un diagnostic de la situation autour des 3 axes que sont le social, l'économique et l'environnemental, en milieu urbain et rural, espaces interdépendants. C'est à travers le PADDUC que la CTC définira son projet d'aménagement et de développement durable pour les années à venir. Elle encouragera aussi les collectivités locales à établir des projets territoriaux de développement durable. »
- ◆ **Priorité à l'emploi et au respect de l'environnement** : « L'action de la CTC sera réorientée en faveur d'un développement du secteur secondaire notamment dans l'agroalimentaire et les nouvelles technologies non pas pour renoncer au tourisme mais pour inscrire celui-ci dans la visée nouvelle d'une activité économique rééquilibrée. Nous proposons également de systématiser l'introduction d'exigences environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics lorsque la CTC est donneur d'ordre. Ces exigences seront également vérifiées lorsque cette dernière sera partenaire dans la réalisation de projets industriels ou d'infrastructures. L'éco conditionnalité des aides de la collectivité et l'instauration de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics en tant que critère d'exécution, seront une priorité. Il convient d'attirer sur le territoire des entreprises responsables et citoyennes. »
- ◆ **Favoriser l'économie sociale et solidaire, le tourisme social**
- ◆ **Une agriculture paysanne, une pêche artisanale, une exploitation forestière rationnelle**
- ◆ **Investir fortement dans l'éducation et la formation**
- ◆ **Un vrai service public de la formation et de l'insertion professionnelle**
- ◆ **Un Fonds Régional pour l'emploi et la Formation**
- ◆ **Une nouvelle ambition culturelle** : « Nous prenons l'engagement de réunir des Assises de la Culture afin d'ouvrir un vrai débat, avec la mise en place d'une Conférence Régionale Permanente de concertation sur l'art, la culture et le bilinguisme qui réunisse l'Etat, la région, les collectivités locales et les professions concernées. Celle-ci élaborerait le schéma de l'action culturelle et linguistique dans tous les territoires, garantirait son financement, sa mise en œuvre et son évaluation. Son budget serait géré sous la forme participative en associant tous les acteurs culturels. »
- ◆ **Le développement des NTIC** : « L'organisation à mettre en place, se fera par une entité spécialisée (Société d'Economie Mixte Locale, Groupement d'Intérêt Economique, régie directe) intervenant en appui de la CTC et de ses offices et agences (MITIC) ou référents numériques, dans chacune de ces entités. »
- ◆ **Le droit au logement** : la création d'un Etablissement Public Local Foncier (E.P.L.F.)
- ◆ **La santé** : « La CTC doit demander à l'Etat dont c'est la responsabilité de garantir en Corse un accès aux soins au meilleur niveau. Dans ce cadre, elle doit accompagner, au plan social et environnemental, la reconstruction de l'hôpital d'Ajaccio. »
- ◆ **Le sport** : « Une Conférence Régionale, regroupant tous les partenaires pourrait se réunir tous les deux ans. Un observatoire régional du sport, lié à l'Université, pourrait être créé. »
- ◆ **L'énergie et les déchets** : « Nous proposons que les engagements pris par la France, de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon 2020, soient déclinés au niveau de la région, ce qui implique entre autres, d'augmenter la part des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse...) dans la production d'énergie insulaire, de 22 % à 30 % et de raccorder la Corse au GALSI (gazoduc Algérie Sardaigne Italie). Nous inscrivons également ici, la problématique des déchets ménagers. Nous proposons d'une part, de les réduire à la source grâce à une meilleure information des citoyens (campagne de communication, label éco-production...), et d'autre part, de poursuivre la politique de collecte et de tri sélectif avec valorisation de ces déchets (recyclage), dans le respect des structures de coopérations existantes et des solidarités nécessaires pour l'accueil des équipements. »
- ◆ **Les transports publics** : « Nous proposons, dans le cadre de la création d'un Pôle public national de transports publics, de mettre à la disposition de l'Office des transports de la Corse (OTC) un outil d'ingénierie et d'organisation des transports. Sa composition doit avoir pour colonne vertébrale la SNCF pour le réseau ferré ; la SNCM et la CMN, la CCM et Air France pour la continuité territoriale. (...). Nous proposons de redéfinir les missions de l'OTC pour en faire un espace de mise en cohérence des échanges internes et avec le continent par une tarification favorisant les déplacements individuels et le transport du fret (Ex : le groupe CRC a obtenu pour les usagers relevant des minima sociaux une tarification spéciale). »
- ◆ **La lutte contre les discriminations** : « La CTC engagera une coopération avec la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité et créera un observatoire régional de lutte contre toutes les formes de discrimination. La CTC signera la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. »
- ◆ **La fiscalité** : « Il faut mettre au cœur de la politique régionale le principe d'utilité sociale et écologique de l'argent public sous le contrôle des citoyens, des salariés. »
- ◆ **La préservation du littoral** : « La CTC doit soutenir le conservatoire du littoral dans sa politique d'acquisition et de préservation de sites remarquables. L'Atlas, réalisé par les services de l'Etat en 2004, reste à nos yeux le document de référence de cette politique nouvelle d'aménagement du territoire conformément à la réorientation de la politique de développement économique et social que nous proposons. »

PADDUC : la mise au point de la Liste "Rassembler pour la Corse"

La liste conduite par **Camille de Rocca Serra**, Président sortant de l'**Assemblée de Corse**, nous prie d'insérer : "L'évocation par le **Président de la République** du dossier du **PADDUC**, le 2 février dernier, aura eu un effet imprévu : comment ses adversaires politiques les plus déterminés et ses opposants les plus farouches se sont-ils subitement transformés en exégètes de la « pensée présidentielle » et en porte-paroles auto-désignés ? Depuis quelques jours, en effet, c'est à qui dira « le Président a voulu dire ceci » ou « le Président a voulu signifier cela » ; comme si les oppositions, pour pallier leur absence de propositions sérieuses et leur méconnaissance totale des dossiers, se cherchaient tout à coup en désespoir de cause un allié au plus haut niveau de l'Etat !
U troppu stroppia ! Il est temps de les rappeler à plus de modestie et à plus de raison :
Le chef de l'Etat a voulu prendre acte, comme nous le souhaitions et après avoir entendu tous

les points de vue, de l'impossibilité d'aboutir à un consensus politique sur le projet de **PADDUC**. En outre, la tenue du **Grenelle de l'environnement** et le grand chantier de l'aménagement des territoires ruraux sont des éléments nouveaux qui sont évidemment à prendre absolument en compte dans l'élaboration d'un **Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse**.

Le débat sur la prétendue « recentralisation » et sur la « dépossession » de l'**Assemblée de Corse** en la matière est complètement artificiel et de la plus totale mauvaise foi. Qu'a dit le **Président de la République** ? Qu'un nouveau projet de loi sera présenté, avant l'été, pour tenir compte notamment du **Grenelle** et des avancées inédites qu'il implique ; comme tous les projets de loi concernant la **Corse**, il sera soumis à l'**Assemblée de Corse** avant d'être examiné par le **Parlement** afin que la **Collectivité Territoriale** puisse élaborer dès que possible un nouveau



PADDUC. La loi n'écrira pas le **PADDUC**, elle précisera les prescriptions qui devront être respectées, comme l'avait fait la précédente loi. Ni plus, ni moins. Où est le recul ? Essaie-t-on de tromper les Corses et de faire croire que le **PADDUC** sera concocté par les cabinets ministériels et voté par le **Parlement** ?

Le développement économique et social durables de notre île, son aménagement et notre avenir méritent mieux que des arguments aussi puérils."

RENAULT ENTREPRISES NOUVEAU RENAULT MASTER

À partir de
24 600 €^{HT(1)}



RENAULT, N°1 DES VENTES AUX ENTREPRISES⁽¹⁾.

(1) Prix conseillé pour un Master Fourgon L2H2 3T3 dCi 100 générique à partir de 24600€ HT selon tarif n°218004 du 24/02/2010. Offre valable jusqu'au 31 mars 2010. Voir conditions chez DORIA AUTOMOBILES S.A.S à BASTIA et BIGUGLIA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00

Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr



Corsica

PAR G.P.

SOLARO : Chien trouvé

Victime d'un accident, un jeune **Setter Gorden** sans identification a été trouvé dans le village de **Solaro**. Il est actuellement soigné et attend son maître qui est prié de se faire connaître au **04 95 57 85 18** ou au **06 85 21 23 93**.



Et Formation gratuite à l'usage du défibrillateur

Le samedi 6 mars à 10 heures, la municipalité de **Solaro** propose une formation gratuite à l'usage des utilisateurs du défibrillateur qui se déroulera dans la mairie annexe. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en téléphonant au **04 95 57 85 18**.

POGGIO-DI-NAZZA : Enquête publique

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 4 mars en vue de procéder au déclassement d'une partie du chemin public allant du **quartier Foata** au **quartier Perucci** et du **quartier Foata** au **quartier Chiesa**. Les pièces seront déposées en mairie durant 15 jours. Le commissaire enquêteur sera à la disposition des habitants les jeudis 18 février et 4 mars de 9 heures à 12 heures à la mairie.



CALENZANA : Master class Piano

L'association **Rencontre de musiques classique et contemporaine de Calenzana** organise au village du 2 au 4 mars un master class ouvert aux pianistes de tous les niveaux. Ce stage sera proposé par l'artiste **Denis Pascal** du **conservatoire national supérieur de musique de Lyon** et de **Paris**. Il enseignera durant ces 3 jours en mêlant les notions de rigueur et de plaisir du jeu, le plaisir des sens et celui des sons. Pour vous inscrire ou obtenir des renseignements, prenez contact en téléphonant au **06 45 54 33 07** ou **06 08 58 25 79**.



ANTISANTI : Assemblée générale de l'Associu di ricerca storiche

L'«**Associu di ricerca storiche di a pieve di Rogna et d'Antisanti**» organise son assemblée générale le dimanche 14 mars à 15 heures au **Chic bar** à **Antisanti**. Elle sera suivie d'une réunion du comité directeur nouvellement élu. Les membres du comité directeur sont invités à un repas collectif au **Chic bar** avec leur conjoint respectif à midi. Ce repas est à la charge des participants.



PENTA-DI-CASINCA : Ateliers pour les enfants

Jusqu'au 5 mars les prochaines vacances de février peuvent permettre à vos enfants de se rencontrer dans le cadre des ateliers et journées sportives de l'**association familiale du fium'Altu**. Des activités telles que sports collectifs, jeux, roller, atelier théâtre et manuel, équitation, informatique au point d'accès multimédia, tennis et journée nature découverte seront proposées. Renseignements au **04 95 36 89 28**.



LUMIO : Enquête sur l'emploi

Jusqu'au 23 avril dans le village de **Lumio**, l'**Insee** réalise une enquête relative à l'emploi. Ce type d'enquête permet de déterminer précisément combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées. Les ménages sollicités seront informés par courrier du passage d'un agent enquêteur qui se présentera à leur domicile muni d'une carte officielle l'accréditant.



BASTELLICACCIA : Les agrumes en fête

À **Bastelliacaccia**, l'association de promotion et de valorisation des agrumes propose deux journées exceptionnelles autour de la cinquième édition des «**Agrumes en fête**». Ce rendez-vous aura lieu les 6 et 7 mars prochains dans la salle des fêtes du village. La réservation des stands s'effectue par téléphone au **06 42 34 76 85**.

BELGODÈRE :

Permanence de l'ADMR

L'**association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)** organise une permanence tous les mardis de 14 heures à 17 heures, au **château Malaspina**, au premier étage. Vous pouvez prendre contact avec les responsables en téléphonant au **04 95 34 30 86** ou **06 21 49 40 52**



CORBARA : Horaires de la bibliothèque

La bibliothèque de **Corbara** située dans l'ancien presbytère accueille les lecteurs tous les lundis, mercredis et vendredis de 14 heures 30 à 17 heures. De plus, pour les enfants, des lectures de contes ont lieu à partir de 15 heures les mercredis 31 mars, 21 avril, 26 mai et 16 juin. Renseignements au **04 95 63 06 50**.



LECCI : Brasserie de l'hôtel de ville

À la brasserie de l'hôtel de ville et dans le cadre de ses animations musicales, des repas sont organisés chaque vendredi en compagnie d'un petit groupe ou d'un chanteur qui anime une soirée où l'on peut dîner dans la bonne humeur. Renseignements : **04 95 22 34 96**.



POGGIOLO : Saint-Siméon

Le comité des fêtes de **Poggiolo-Guagno** les **bains** organise la célébration de la **Saint-Siméon** le dimanche 28 février. Le programme est le suivant : 11 heures, messe en l'église **Saint Siméon**; 12 heures 30, apéritif offert par la municipalité à la salle des fêtes ; 13 heures, pulenta, brocciu et figatellu . Vous pouvez réserver en téléphonant au **06 03 56 71 91**.



TRAVU : Soirée Minestra

L'association **Ventiseri per Tutti** propose le samedi 27 février une soirée corse autour d'une minestra, soupe corse rustique qu'appréciaient nos anciens. Renseignements et inscription auprès des organisateurs au **06 16 57 21 57**.



PORTO-VECCHIO : Soirée chants corses et variétés

Le cabaret de la haute ville, la **Taverne du Roi**, propose chaque jeudi, vendredi et samedi à partir de 22 heures 30, des soirées chants corses et variétés. Renseignements : **04 95 70 41 31**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

THE END

Le 22^e festival du film italien de Bastia vient de désigner ses lauréats pour 2010. La «*Bella Gente*», d'Ivano de Matteo remporte le grand prix du jury. «*La Siciliana Ribelle*», de Marco Amenta, s'adjuge le prix du public et du jury jeune. Enfin, les étudiants de l'université de Corse ont opté pour «*Fortapasc*» de Marco Risi, le fils de Dino.

Par la magie du 7^e art, la capitale de la Haute-Corse a vibré au rythme des projections, des rencontres avec les acteurs et les actrices, souvent magnifiques, des discussions avec les réalisateurs et des défilés de vieilles Vespa dans la cité. Petit à petit l'espace du théâtre municipal de Bastia se fait trop petit pour accueillir tout ce beau monde et il ne manque plus que quelques «buzz» supplémentaires pour recréer l'ambiance du parterre d'un festival réputé de l'autre côté de la Méditerranée. Nous n'en sommes pas encore là, mais peut-être que la présence d'artistes mondialement connus comme Angelo Branuardi et Paolo Conte pourrait apporter ce plus qui ferait franchir un nouveau pas au festival. En attendant, le public, certainement plus nombreux que l'an passé, n'a pas boudé son plaisir d'assister aux multiples séances proposées à toute heure de la journée par les organisateurs. Les thèmes des films en compétition mettaient en avant les problèmes de société, de mœurs, revenaient sur l'histoire et posaient le délicat sujet de la lutte contre la mafia. Une certaine nostalgie prédominait aussi avec des références aux années 50-60-70 et 80 et un cortège d'objets significatifs de cette période.

Les jeunes s'opposent à la mafia

Nous avons eu la chance d'assister au film primé qui évoque l'histoire de Rita, «*La rebelle sicilienne*». Une jeune fille qui à 17 ans décide de dénoncer les assassins de son père et son frère. Elle établit une relation solide avec le juge Paolo Borsellino, qui sera assassiné. Si elle parvient à faire condamner un grand nombre des hommes du clan, elle se suicide une semaine après le verdict. Ce film noir est aussi très poignant. Il joue sur le registre de l'émotion, d'où certainement son succès auprès du public bastiais. Dans le même répertoire, de lutte contre la mafia, Marco Risi s'est lui aussi inspiré d'une histoire vraie pour mettre en scène un jeune journaliste, Giancarlo Sani, mort à 26 ans, jusqu'à aujourd'hui le seul journaliste tué par la Camorra, la mafia italienne de la région de Naples. Le rythme y est ici nettement plus dynamique, les photos plus performantes et l'histoire tout aussi palpitante. Derrière la lutte contre la mafia se noue le problème de l'information. On retiendra une phrase clé du dialogue entre le journaliste et son rédac' chef : «*Questo non è un paese per giornalisti-giornalisti, questo è un paese per giornalisti-impiegati*».



Palmarès 2010

- Prix du jury jeune
La siciliana ribelle de Marco Amenta
- Prix du public
La siciliana ribelle de Marco Amenta
- Prix d'interprétation féminine
Victoria Larchenko dans *La bella gente* d'Ivano de Matteo
- Prix d'interprétation masculine
Filippo Timi dans *Come dio comanda* de Gabriele Salvatore
- Mention spéciale du jury
Si puo fare de Giulio Manfredonia
- Grand Prix du jury
La bella gente de Ivano de Matteo
- Mention spéciale des étudiants Université de Corte
Fortapasc de Marco Risi

«Fort apache» ou la nouvelle tendance du western mozzarella

Prenant parfois la saveur d'un western-mozzarella (référence à une scène du film), cette production du fils de Dino Risi met en lumière les problèmes des sociétés économiquement avancées, (quand on passe du village de Torre Annunziata à Naples) à l'inverse du film de Marco Amenta, qui force plus le respect des traditions, de la religion et de ce que l'on appelle absurdement les hommes d'honneur ! Nous n'avons pas vu le film primé. Par contre on s'est régalé avec *Italians*, un film en deux parties de Giovanni Veronesi. Tani Canavari nous a offert des plans sublimes à travers l'Italie, le Proche-Orient et des acteurs d'une beauté extrême (Ksenia Rappoport). La seconde partie met en scène Carlo Verdone, une sorte de Michel Serrault à l'italienne, qui parvient à nous faire rire à l'occasion d'histoires quasiment burlesques, qui égratignent gentiment les Italiens. Rendez-vous est pris en 2011 avec un défilé de toppolini et une grande actrice italienne en prime.



Un peu d'humour dans un monde de brutes

On le sait : la Corse regorge de chanteurs et de musiciens d'exception; mais ce que l'on sait peut-être moins, c'est qu'elle regorge aussi d'humoristes de talent, qui ont déjà fait leurs preuves sur le continent! Si vous en doutez encore, laissez-vous tenter par le spectacle des Bonimenteurs à Corte et Ajaccio. D'autant plus que leur première partie est assurée par Didier Ferrari, l'humoriste ajaccien qui monte...

Après avoir joué plusieurs fois en Corse (et au festival de Porto Vecchio notamment), Les Bonimenteurs vont se produire à Corte⁽¹⁾ le mercredi 10 mars, et à Ajaccio⁽²⁾ le jeudi 11 mars. Les Bonimenteurs⁽³⁾, c'est d'abord un duo composé de deux amis, Didier Landucci et Jean-Marc Michelangeli. Basé sur un canevas comique (le clown blanc et l'Auguste) qui rappelle la Commedia dell'Arte et les clowns de cirque, Les Bonimenteurs est un spectacle qui fait la part belle aux improvisations et à la prise de risques. Et si ce spectacle mérite vraiment l'adjectif «original», c'est qu'il ne ressemble à aucun autre : d'abord, parce que dès l'entrée de la salle, le public est mis à contribution et doit choisir des thèmes qui seront tirés au sort au cours de la soirée. Mais aussi, parce que chaque représentation est un nouveau spectacle qui prend forme sous les yeux des spectateurs. Les deux artistes parviennent à réunir la tradition d'un théâtre populaire axé sur le comique tout en utilisant la technique de l'improvisation. Un travail qui s'est fait en collaboration avec Carlo Boso qui confie : «C'est avec le plus grand intérêt que j'ai accepté de

collaborer à la réalisation du spectacle créé par les Bonimenteurs. En effet, c'est pour moi l'occasion de mettre à la disposition de deux comédiens tels que Didier Landucci et Jean-Marc Michelangeli mon expérience dans le domaine de la commedia dell'arte et de pouvoir ainsi participer à la concrétisation d'une performance unique en son genre.» Et pour Carlo Boso, qui connaît bien le duo comique, cette performance s'inscrit dans la tradition des plus grands : «Jean-Marc et Didier sont en effet la suite logique d'une grande lignée d'artistes qui ont fait l'histoire du théâtre et du cinéma tels Fernandel, Raimu, Tognazzi, Tati ou Chaplin ! Nous avons cherché à réunir la tradition d'un théâtre populaire axé sur le duo comique et la fragilité des techniques de l'improvisation, pour le plus grand plaisir d'un public qui se retrouve chaque soir au centre de l'action dramatique... à la fois auteur, metteur en scène et spectateur d'un événement exceptionnel interprété par deux Bonimenteurs qui mettent tout leur savoir-faire à la disposition d'un théâtre d'art !».

En plus d'être reconnus par leurs pairs, le duo se paye même le luxe de réussir à faire



la quasi-unanimité de la presse, qu'elle soit nationale ou régionale. De Télérama à la Provence (en passant par l'Informateur Corse), toutes les critiques sont unanimes : «duo de choc», «extraordinairement drôle», «une rare finesse», «pas une once de vulgarité», «énorme talent»... Autant de qualificatifs élogieux qui laissent augurer deux représentations exceptionnelles à Corte et Ajaccio !

D'autant que pour ces deux soirées, c'est Didier Ferrari⁽⁴⁾ qui entrera le premier en scène. «L'humoriste ajaccien qui monte» aura en effet, la lourde tâche d'assurer la première partie des Bonimenteurs. Et quand Didier Ferrari est sur scène, il donne tout et nous fait découvrir son monde truffé de personnages attachants : une grand-mère corse, un coiffeur déjanté, un colocataire souffrant de tocs, une main qui parle... Un spectacle à la fois drôle, poétique et touchant qui réussit à mêler l'intime à l'universel et à l'insulaire... En parlant de lui, Didier Ferrari parle de nous, sans concession mais toujours avec auto-dérision et émotion. Alors, que ce soit le 10 mars à l'espace Natale Luciani à Corte ou le 11 mars au palais des congrès d'Ajaccio, faites plaisir à vos zygomatiques et allez voir ces trois artistes sur scène !

⁽¹⁾ à l'Espace Natale Luciani

⁽²⁾ au Palais des Congrès

⁽³⁾ plus d'infos sur

www.lesbonimenteurs.com

⁽⁴⁾

www.dailymotion.com/video/xazuq4_didier-ferrari-mosaicales-du-rire-2_fun

►► L'interview express des Bonimenteurs

► Vous avez une manière originale de travailler : dès l'entrée de la salle, le public inscrit des thèmes qui seront traités au cours de la soirée... N'est-ce pas trop difficile de travailler en improvisant tous les soirs ?

Non, c'est ce qui nous permet de conserver notre cerveau éternellement frais et jeune.

► Quelles sont vos sources d'inspiration ?

Elles sont multiples et variées (films, livres, actualité, observation du quotidien) avec peut-être une préférence pour la comédie italienne.

► Vous avez déjà joué plusieurs fois à Porto Vecchio. Comment appréhendez-vous le fait de jouer en Corse ? Est-ce différent ou le public rit-il partout de la même chose ?

Nous avons tous les deux un attachement particulier à la Corse, mais selon nous, le public reste le public, d'où qu'il soit.

► Vous formez un duo. Comment vous répartissez-vous les tâches ?

L'un fait faire et l'autre ne fait pas...

50

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 19 février 2010 à Ajaccio, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : NT CONSEILS

Capital : 1000 euros, divisé en 100 parts de numéraire libérées totalement de leur valeur nominale

Siège : Résidence des Iles, Immeuble Le Crête 1, Bât. C, 20000 Ajaccio

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- La fourniture de prestations de "consulting", dans le domaine de la gestion, de la communication, de la stratégie commerciale, et plus généralement de tous conseils en relation avec le monde de l'entreprise.

- L'acquisition pour son propre compte, et la gestion de toutes valeurs mobilières cotées en bourse ou non cotées, de toutes parts sociales ou actions, la prise de participation dans toutes sociétés, la gestion et la gérance des dites participations.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

M. Nicolas Edouard Terrazoni, associé unique a effectué des apports en numéraire.

Gérant associé : M. Nicolas Edouard Terrazoni, demeurant Résidence des Iles, Immeuble Le Crête 1, Bât. C, 20000 Ajaccio

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le gérant,

26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio, le 16 février 2010, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : "LES 2A"

Siège social : Ajaccio (20000), 14, Parc Cunéo d'Ornano.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) par apports en numéraire.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Dominique Franck BARTOLI, et Madame Marie Gabrielle PEYROT épouse BARTOLI, demeurant à AJACCIO, 14, Parc Cunéo d'Ornano, pour une durée illimitée. Ils auront la faculté d'agir ensemble ou séparément.

En cas d'empêchement juridique ou de décès de l'un d'entre eux, l'autre deviendra automatiquement unique gérant pour une durée illimitée sans aucune limitation de pouvoirs.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis,

49

"A SPAZZULETTA"

SARL au capital de 2000 euros
Espace de l'Aqueduc
Route de Calvi - Mezzavia
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2010, Espace de l'Aqueduc, Route de Calvi, Mezzavia, 20090 Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : "A SPAZZULETTA"

Capital : 2000 euros

Siège : Espace de l'Aqueduc, Route de Calvi, Mezzavia, 20090 Ajaccio

Objet : Boulangerie, Pâtisserie

Gérant : Monsieur Jean-François Orsini, né le 4 janvier 1979 à Villiers Le Bel (95), demeurant Route du Cimetière, Castagnettu, 20119 Bastelica

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS Ajaccio

48

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à (lieu) Bastia du (date) 24 Février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMPUGNANI PRODUCTION D'ENERGIE

Forme : SARL

Capital : 500 euros

Siège social : VILLAGE 20213 SAN GAVINO D'AMPUGNANI

Objet : Production d'électricité

Durée : 99 ans

Gérant : PERI Ange-Pierre, demeurant au VILLAGE 20213 SAN GAVINO D'AMPUGNANI

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MOLTIFAO du 11 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : CORSICA NOVA

SIEGE SOCIAL : MOLTIFAO (Corse) AGHJA

OBJET : L'acquisition, gestion, administration par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1050 euros, en totalité en numéraire

GERANCE : Jean-Christophe BASTIANI, demeurant à MOLTIFAO (Corse) Aghja

AGREMENT DES CESSIONS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis,

Le représentant légal

47

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 17/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PASSION NAUTIQUE SERVICE ET LOISIR

Siège : PNSL

Siège social : 46, Route de Bonifacio 20137 PORTO VECCHIO

Objet social : Chantier naval, location et gestion de bateaux à moteur, transport, achat et vente de produit accastillage et accessoires.

- Réparation mécanique

- Peinture, polyester, hivernage, gardiennage bateaux, gardiennage automobiles, motos et caravanes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 8000 euros

Gérance : Monsieur Fabrice, Francis, Gilbert BOUSQUET demeurant 46, Route de Bonifacio 20137 PORTO VECCHIO

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

07

"SCI DI L'ALIVETU"

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège : Hameau de Carcopino
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
Transféré : Lieu-dit Aya Piana - 20167 Alata
493 477 970 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 17/02/2010, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social à compter du 17/02/2010 de "Hameau Carcopino", 20167 Sarrola-Carcopino, au "Lieu-dit Aya Piana", 20167 Alata.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé : Hameau Carcopino, 20167 Sarrola-Carcopino

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé : Lieu-dit Aya Piana, 20167 Alata.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio

Pour avis, le représentant légal.

42

EURL PAMA

Chez M. Luciani Mathieu
Lotissement Porette - RN 200
20250 Corte

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Luciani Olivier, et a nommé en qualité de nouveau gérant Luciani Joseph Mathieu, demeurant Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte pour une durée illimitée. L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Luciani Olivier, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Luciani Joseph Mathieu.

28

Cabinet de Maître LYRIA OTTAVIANI

18, Boulevard Paoli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 10 42 - Fax : 04 95 32 28 63

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 1er février 2010, les associés de la SCI "Cabinet de Kinésithérapie du Fango", ont décidé du transfert du siège social à l'adresse suivante : **11, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia.**

39

SAS AGNAREDDA

Société par actions simplifiée

Au capital de 2000 euros

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 513 480 160

dont le siège social est situé

Hameau de Crosciano - 20233 Sisco

AVIS DE REMPLACEMENT DU PRESIDENT

Aux termes d'une décision collective en date du 1er février 2010, Mme Marie Dea Leandri, demeurant Nota Bas, Villa Roch Tafani, 20137 Porto-Vecchio a été nommée Présidente de la Société à compter du 1er février 2010, en remplacement de Monsieur Lucien Straboni, démissionnaire.

Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

*** Ancienne mention :**

Le Président, de la société est Monsieur Lucien Straboni, demeurant Hameau de Crosciano, 20233 Sisco

*** Nouvelle mention :**

Le Président de la société est Mme Marie Dea Leandri, demeurant Nota Bas, Villa Roch Tafani, 20137 Porto-Vecchio

Pour avis,
Le Président.

37

SAS AGNAREDDA

Société par actions simplifiée

Au capital de 2000 euros

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 513 480 160

dont le siège social est situé

Hameau de Crosciano - 20233 Sisco

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Il résulte de la décision des actionnaires de transférer le siège social du Hameau de Crosciano, 20233 Sisco, au Chez Mme Marie Dea Leandri, Nota Bas, 20137 Porto-Vecchio, à compter du 1er février 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Corrélativement l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié :

Article 4 - Siège social :

*** Ancienne mention :** Le siège social est situé à Hameau de Crosciano, 20233 Sisco.

*** Nouvelle mention :** Le siège social est situé chez Mme Marie Dea Leandri, Nota Bas, 20137 Porto-Vecchio.

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Le Président, Marie Dea LEANDRI.



10

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : RN 193 - Liaison entre Bastia et Furiani - Eclairage public des giratoires des échangeurs E4 et E5

Type de marché de travaux : Exécution

CPV - Objet principal : 34928510

Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux d'éclairage public des giratoires des échangeurs E4 et E5 sur la liaison entre Bastia et Furiani.

Nature et étendue des travaux :

- Massif de fondation pour candélabre : 27 U
- Ensemble d'éclairage sur mât de 8 m (Candélabre + Luminaire) : 27 U
- Câble électrique 4x25mm² : 1.110 ml

Des variantes peuvent être proposées mais elles se limitent aux appareillages des luminaires.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 17 mai 2010.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90058T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.
- Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :
- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (60 %)

* Valeur technique (40 %) appréciée au vu du contenu du mémoire technique et décomposée en :

- 30 pour l'origine des produits et fournitures,
- 10 pour les moyens humains et matériels.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 31 mars 2010 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 février 2010

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Correspondant : M. Robert ALGARRA - Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58 - Courriel : robert.algarra@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2B-03

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Service Administratif et Financier - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

05

MAIRIE DE GUAGNO - 20160

AVIS DE MARCHE INFRUCTUEUX

Maître d'ouvrage : Commune de GUAGNO

Mairie - 20160 Guagno
Tél/Fax : 04 95 28 31 24

Objet du marché :

Réfection et création de pistes en forêt communale de GUAGNO
Paru le 18/12/2009 dans l'Informateur Corse Nouvelle
Ce marché est déclaré infructueux

Date d'envoi : 18/12/2010

Pour insertion,
Paul-Jacques COLONNA,
Maire.

02

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BASTIA

Société Coopérative à capital variable et à Responsabilité statutairement Limitée
Siège : 31, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Immatriculée au RCS Bastia : N°D 330 839 275

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Sociétaires sont convoqués le :

* Lundi 15 Mars 2010 à 18H30

Hôtel OSTELLA - Avenue Sampiero Corso - 20600 Bastia

En Assemblée Générale Ordinaire à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes
3. Approbation de ces rapports et des comptes annuels
4. Quitus à donner aux Administrateurs
5. Affectation des résultats
6. Constatation de la variation du capital
7. Election des membres du Conseil d'Administration
8. Election des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil d'Administration,

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET
www.corse-information.info



20

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX
CCI2B / DC /2010-012**

(MONTANT INFERIEUR A 387.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Fourniture et pose d'un système de mesure des vents dans la zone portuaire de Bastia

Lieux de livraison : Port de Commerce de Bastia

Type de marché : Marché de fourniture et de travaux

Caractéristiques principales du marché indiquées dans le cahier des charges : Indiquées dans le cahier des charges

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

L'avis concerne un marché public.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du Nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

Lot 1 : Fourniture, pose et entretien d'un système de mesure des vents

Lot 2 : Travaux de génie civil

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures relatives travaux relatifs à l'objet du marché ou équivalents effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 19 mars 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

*** Lot 1 :**

- Le prix (50%)
- Le délai de réalisation (30%)
- Qualité du matériel fourni (20%)

*** Lot 2 :**

- Le prix (60%)
- Le délai de réalisation (40%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-012

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.40 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Portuaires
Tél : 04 95 55 25 19 - Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66
Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 19 février 2010

L'entité adjudicatrice

06

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS AU PUBLIC

**AGRÉMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION
DE STOCKAGE, DE DÉPOLLUTION ET DE DÉMONTAGE
DE VÉHICULES HORS D'USAGE**

**INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que la Société "Casse Auto Fourmy" bénéficie de l'agrément pour effectuer le stockage, la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage sur son site de CALENZANA. L'arrêté du 9 février 2010 délivrant cet agrément est tenu à la disposition du public à la Mairie de CALENZANA où il peut être consulté par toute personne intéressée.

18

COMMUNE D'ALERIA

AVIS AU PUBLIC

**EXPLOITATION D'UNE PLATE FORME
DE TRANSFERT D'ÉQUARRISSAGE**

**(INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que la SARL EQUARRI'CORSE a été autorisée à exploiter une plate forme de transfert d'équarrissage sur la commune d'ALERIA. L'arrêté du 18 février 2010 délivrant cette autorisation est tenu à la disposition du public en Mairie d'ALERIA, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

ABONNEZ-VOUS A

“L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE”

6 MOIS = 32 euros - 1 AN = 42 euros

SARL PASCIANA

Société à Responsabilité Limitée
Siège : Lieu-dit Porto - 20150 Ota
RCS Ajaccio en cours

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2010, enregistré à Ajaccio le 4 février 2010, bordereau 2010/82, case n°4, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée ;
Dénomination : SARL "PASCIANA"
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 180.000 euros
Siège : Lieu-dit Porto, 20150 Ota
Objet : La société a pour objet : La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de snack-hôtel à l'enseigne "MONTE ROSSO".
Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué, ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Les associés n'ont effectué que des apports :

I - Apports en nature :**1. Apport d'un fonds de commerce :**

Mme CASTAGNO-COBELLI Toussaint, née le 19 mai 1951 à Ota, de nationalité française, divorcée de Monsieur Cobelli Frédéric, apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit : le fonds de commerce de snack-hôtel saisonnier, sis et exploité Lieu-dit Porto, 20150 Ota, pour en avoir elle-même héritée de son père, Monsieur Georges Castagno, et pour lequel elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 319 219 853.

Le fonds de commerce décrit ci-dessus a été créé par Monsieur Georges Castagno, le 1er mai 1980.

Suite au décès de celui-ci, sa fille Mme Castagno-Cobelli, a hérité en partie dudit fonds pour l'avoir exploité exclusivement.

Mme ROSSINI Xavière épouse de CASTAGNO-COBELLI, a légué la moitié de ce même fonds à sa petite fille, RASTRELLI Savéria, aux termes de son testament fait en la forme olographe le 25 janvier 1995.

Cet apport est évalué au vu du rapport ci-annexé établi sous sa responsabilité par M. Marc Romei, Commissaire aux Apports désigné sur requête par le Tribunal de Commerce d'Ajaccio en date du 27 novembre 2009.

a - Eléments incorporels :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que le droit au bail avec le droit de se dire successeur des apporteurs susvisés.

- Le bénéficiaire et la charge de toutes autorisations d'exploitation ou permissions administratives afférentes aux droits apportés et de tout contrat ou marché qui auront pu être passés jusqu'à la date définitive de l'apport.

b - Eléments corporels :

Concernant les éléments corporels du fonds, ceux ci appartiennent en totalité à la SARL PASCIANA.

La société aura la propriété des biens et droits apportés à compter du 1er janvier 2010.

II - Rémunération de l'apport :

En rémunération de l'apport désigné ci-dessus et évalué à la somme de 181.213 euros, il est attribué à Mme CASTAGNO-COBELLI, et Mme RASTRELLI Savéria, 400 parts sociales d'une valeur nominale d'un montant de 450 euros, chacune assortie d'une prime d'émission de 3,03 euros chacune.

Ces parts sociales porteront jouissance à compter de ce jour :

La différence entre :

Le montant total des apports s'élevait à : 181.213 euros

- Le montant de l'apport net : 181.213 euros

- Le montant de l'apport au capital de la société : 180.000 euros

- Soit : 1213 euros

Constitue la prime d'apport à porter au bilan de la société.

Article 7 - Capital social :

Le capital social est fixé à 180.000 euros divisé en 400 parts de 450 euros chacune, entièrement souscrites, libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Les parts sociales sont attribuées comme suit :

- Mme CASTAGNO-COBELLI, 200 parts numérotées de 1 à 200.

- Mme RASTRELLI Savéria, 200, parts numérotées de 201 à 400.

Soit au total 400 parts numérotées de 1 à 400.

Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de dix jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mesdames CASTAGNO-COBELLI, née le 19 mai 1951, demeurant à Porto, 20150 Ota, et RASTRELLI, née le 21 novembre 1983, demeurant Porto, 20150 Ota, sont désignées en qualité de cogérantes pour une durée indéterminée.

LA FONCIERE CORSE

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Route d'Ortale
Campo Vallone - 20620 Biguglia
RCS Bastia 423 742 410 (1999 B 164)

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 22/11/2009, il a été décidé :

1) - Suite à la démission de Monsieur DE PINHO DIAS José de ses fonctions de gérant, de nommer gérante à compter du même jour Madame VARAMO Béatrice épouse de PINHO DIAS demeurant Lot. Campo Vallone, route d'Ortale, 20620 Biguglia, pour une durée illimitée.

2) - d'étendre comme suit l'objet social : Tous travaux du bâtiment et travaux publics, la création, l'exploitation et l'acquisition de toute entreprise de même nature.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Formalités RCS Bastia.

EURL St JEAN

Chez M. Luciani Mathieu
Lotissement Porette - RN 200
20250 Corte

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Luciani Joseph Mathieu, et a nommé en qualité de nouveau gérant Luciani Eric, demeurant Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte pour une durée illimitée.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Luciani Joseph Mathieu, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Luciani Eric.

EURL STELLA

Chez M. Luciani Mathieu
Lotissement Porette - RN 200
20250 Corte

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Luciani Eric, et a nommé en qualité de nouveau gérant Luciani Joseph Mathieu, demeurant Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte pour une durée illimitée.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Luciani Eric, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Luciani Joseph Mathieu.

Me Christian BERNARD

Notaire
Immeuble St-Damien
20100 Sartène

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christian Louis Pierre Marie Bernard, Notaire à 20100 Sartène, (Corse du Sud), Route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 12 février 2010, enregistré à Sartène le 17 février 2010, bordereau 2010/60, case n°1, a été cédé par :
Mme Claudine Renée Chiaverini, commerçante, demeurant à Zonza (20170), Lieu-dit Cavanello.

Divorcée de Monsieur Antoine, Trajean, Alfieri de Peretti, et non remariée.

A : Monsieur Emmanuel, Richard Guiglion, sans profession, demeurant à Levie (20100), Lieu-dit Chiusa. Célibataire.

Un fonds de commerce de vente de produits corse et souvenirs exploité à Zonza, (20124), Route de Quenza, lui appartenant connu sous le nom commercial "LA SITELLE", et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 430099481.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature, soit le 12 février 2010.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Soixante dix mille cent trente deux euros et trente cinq cents (70.132,35 euros,) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour soixante six mille cent trente deux euros et trente cinq cents (66.132,35 euros) ;

- au matériel pour quatre mille euros (4.000,00 euros) ;

Le paiement des marchandises dont le paiement a eu lieu en sus du prix, s'élève à la somme de Cinq mille huit cent soixante sept euros et soixante cinq cents (5867,65 euros), hors taxe.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi, au siège de l'Office soussigné où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°47, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", n°6301, du 12 au 18 février 2010, concernant l'avis de « Cession de Fonds de commerce », entre Mme Romagnoli Stéphanie à Mme Romagnoli Sabine.

Il a été omis de préciser ce qui suit : Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale, à l'adresse du Fonds, à savoir : 1 Rue Neuve Saint Roch, 20200 Bastia.

Pour avis,

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**JUGEMENT DE LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Date : 08 février 2010

Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

Tribunal de Grande Instance de Bastia

Dénomination : Stéphan PITTALUGA

Forme : Profession libérale

Activité : Chirurgien Dentiste

Adresse : A Piazza - 20228 Luri

Date de cessation des paiements : 23 juin 2008

Marie-Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat
32, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

CORSE LOCATION STRUCTURES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de Cinq cents (500) euros
Siège : Ajaccio, Route des Sanguinaires
Résidence Plein Soleil
Immeuble Mercure - 20000
RCS : 510 082 381

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 17 février 2010, Mme Marie-Noëlle Velardi, a été nommée comme gérante de la société à compter du même jour pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Jean Dumaine, gérant démissionnaire à la même date. Les modifications résultant dans l'avis antérieurement publié sont les suivantes :

Ancienne mention : Monsieur Jean, Henri, Georges, Dumaine, demeurant à Ajaccio, Route des Sanguinaires, Résidence Plein Soleil, Immeuble Mercure, 20000, désigné aux termes des statuts pour une durée indéterminée.

Nouvelle mention : La société est gérée et administrée par Mme Marie-Noëlle Velardi, demeurant à Ajaccio, Rue François Coty, bâtiment E13, 20090, qui dispose des pouvoirs déterminés par les statuts de la société ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour insertion,

La gérante,

Marie-Noëlle VELARDI.

B. LEONELLI

AVOCAT
40, Boulevard Paoli
20200 - BASTIA
Tél. : 95.31.69.67
Télécopie : 95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 10 février 2010, enregistré à BASTIA le 11 février 2010, bordereau n° 2010/43, Case n° 9, la SCP BOUET-GILLIBERT dont le siège est à 2 Rue Mahatma Gandhi - Espace Beauvalle Bt A -13097 AIX EN PROVENCE, es qualité d'administrateur judiciaire à la liquidation judiciaire de Mme Stéphanie OLIVIERI demeurant à Route de l'Aéroport, 20290 LUCCIANA, a cédé à Monsieur Dominique Ange MARTINI demeurant à BORGO VILLAGE (20290), un fonds de commerce de Pizzeria, restaurant exploité à LUCCIANA (20290) - « U LAGO » - RN 193, à l'enseigne « Le Saint Antoine », moyennant le prix de 110.000,00 euros, s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de 87.230,00 euros

- Au matériel pour la somme de 22.770,00 euros

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 19 janvier 2010.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître P.P. DE MORO GIAFFERI, mandataire liquidateur, à PIETRANERA - U Boscu D'Oru, Bât. B, (20200) SAN MARTINO DI LOTA, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion.

L'Acquéreur.

B. LEONELLI

AVOCAT
40, Bd Paoli
20200 - BASTIA
Tél.04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

VECTOR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Porté à 210.700 euros
Siège social : 2 Avenue Maréchal Leclerc
(20137) PORTO-VECCHIO
RCS AJACCIO N° 510 076 151 (2009 B 58)

**AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 08 février 2010, il résulte que le capital social a été augmenté de 210.200 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 8 Apports :

ANCIENNE MENTION

Apports en numéraire : 500 euros
Total des apports : 500 euros

NOUVELLE MENTION

Apports en numéraire : 500 euros
Apports en nature : 210.200 euros
Total des apports : 210.700 euros

Article 9 CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 500 Euros il est divisé en 25 Parts sociales de 20 Euros chacune.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à 210.700 euros il est divisé en 10535 Parts sociales de 20 Euros chacune.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le gérant,

AGRIATE MARITTIMA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9550,00 euros
Siège : Montée Sainte Claire
Villa U Castagnu
20200 Bastia
488 987 926 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18/02/2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance,

LA SARL EQUILOISIRS

401406079 RCS BASTIA
1995B00125
Siège social : PONT DE PAPINESCHI
20250 POGGIO DE VENACO

AVIS**Informe :**

1/ De la modification de dénomination de la SARL.

* Le nouveau nom est **A.T.E.D**
Aménagement, Travaux, Etude, Développement

2/ D'un complément de l'objet de la SARL

La société a pour objet de commercialiser :

- Des activités équestres : instructions, animations et randonnées équestres.

- Des activités de formation professionnelle.

- De l'hébergement et de la restauration.

- Des études et plan de développement concernant les activités agricole et équestres.

- Des travaux d'aménagements, paysagers et bâtiments, agricoles et équestres.

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

RESULTAT DE MARCHÉ**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR****I.1) - NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215

Contact : Direction des Routes de Corse du Sud
à l'attention de Valérie Ettori - F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04 95 51 66 85 - E-mail : valerie.ettori@ctc-corse.fr
Fax : 04 95 51 66 27

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

I.2) - TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**II.1) - DESCRIPTION****II.1.1) - Intitulé attribué au marché :**

Travaux topographiques le long des routes nationales en Corse du Sud, secteur Sud

II.1.2) - Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de service : n°12

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : RN en Corse du Sud

Code NUTS : FR831

II.1.3) - Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

Il s'agit de prestations de topographie, sur les Routes Nationales en Corse du Sud,

RN 196 à partir du PR 40 et RN 198

II.1.4) - Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71351810

II.1.5) - Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.**SECTION III - Procédure****III.1) - TYPE DE PROCÉDURE :** Ouverte.**III.2) - CRITÈRES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

1. Valeur technique. Pondération : 0,6

2. Prix. Pondération : 0,4

SECTION IV : ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Marché n° : 09-DGT-OO-064

Intitulé : Travaux topographiques sur les RN de Corse du Sud - Secteur Sud

IV.1) - Date d'attribution du marché : 5 novembre 2009

IV.2) - Nombre d'offres reçues : 6

IV.3) - Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution du marché a été prise :

EYSSETTE/MARTINI, Place Giovanni - BP 146 - F-20100 Satène

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**V.1) - Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** Non**V.2) Autres informations :**

Montant du marché à bons de commande :

Mini : 60.000 euros (TTC)

Maxi : 240.000 euros (TTC)

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 22 février 2010

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n°98B, annonce n°142 du 23 mai 2009

V.3) - PROCÉDURES DE RECOURS**V.3.1) - Introduction des recours :****Précisions concernant le (s) délai (s) d'introduction des recours :**

- possibilité d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- possibilité d'un référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (article L.555-1 du Code de Justice Administrative) ;

- possibilité d'un référé contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.555.15 du Code de Justice Administrative).

V.3.2) - Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse - Service Juridique

22, Cours Grandval - BP 215

20187 Ajaccio

V.4) - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 22 février 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DGT-OO-064

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

D.G.S.T. - Direction des Routes de Corse du Sud

22, Cours Grandval - BP 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

* Service fournis principalement aux entreprises

**INFORMATIQUE RESEAUX
ET COMMUNICATIONS**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 25000 euros
Siège social : 15 rue Del Pellegrino
20000 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio B 423 180 652

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 25 janvier 2010, le capital a été augmenté de 8000 euros, pour être porté de 17000 euros à 25000 euros par incorporation de réserves.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Mention RCS : Ajaccio.

Pour avis,

**ALARME INCENDIE
TELEPHONIE ELECTRICITE
COURANTS FAIBLES - AITEC**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7000 euros
Siège social : 15 Rue Del Pellegrino
20000 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio B 505 033 456

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 25 janvier 2010, le capital a été augmenté de 6000 euros, pour être porté de 1000 euros à 7000 euros par incorporation de réserves.

Les articles 7 et 9 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Mention RCS : Ajaccio.

Pour avis,

B. LEONELLI

AVOCAT
40, Bd Paoli - 20200 - BASTIA
Tél. 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

Aux termes d'une délibération en date du 08 Février 2010 de l'assemblée générale extraordinaire de la société VECTOR et suivant acte sous seing privé en date du 22 décembre 2009 à PORTO-VECCHIO, enregistré à PORTO-VECCHIO le 06. 01. 2010 sous les mentions suivantes : Bordereau 2010/6 Case N° 2.

Monsieur HALEWA Meir Joseph Demeurant à PORTO-VECCHIO Fiumu d'Oso - Casone, a fait apport à la Société « VECTOR », société à responsabilité limitée au capital de 500 €, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO (20137) 2 Avenue du maréchal Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 4510 076 151 (2009 B 58), trois fonds de commerce pour lesquels l'apporteur est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 387 970 452, n° de gestion 2000A 160, savoir :

1) un fonds de commerce de prêt à porter, vente au détail (saisonnier) exploité à PORTO-VECCHIO (20137) 2, Rue général Leclerc, à l'enseigne «CANAL STREET » ; Estimé à un montant de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS 180.000,00 euros

2) un fonds de commerce de prêt à porter, chaussures maroquinerie accessoires de mode, exploité à PORTO-VECCHIO (20137) 1, Rue Général Abbatucci, Estimé à un montant de QUATRE VINGT MILLE EUROS 80.000,00 euros

3) un fonds de commerce de prêt à porter, exploité à PORTO-VECCHIO (20137) 22, Rue général De Gaulle, à l'enseigne «YUCCA » ;

Estimé à un montant de CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS 112.500,00 euros

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1ER janvier 2010.

Ainsi que de deux prêts consentis à Monsieur Meyer HALEWA par la SOCIETE GENERALE

En rémunération de l'apport à titre onéreux ci-dessus désigné évalué à la somme de 210.200 euros. Le capital social original de la Société « VECTOR » de 500 euros divisé en 25 parts de 20 euros chacune, est fixé à (210.700,00 euros) et divisé en 10.535 parts sociales de 20,00 euros nominal chacune attribuées à l'apporteur, Monsieur HALEWA Meir Joseph.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales à compter de laquelle commencera à courir le délai de dix jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues auprès de Monsieur Meir Joseph HALEWA gérant de la Société « VECTOR » dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137) 2 Avenue du maréchal Leclerc, où il a fait à cette fin, élection de domicile.

Pour unique insertion,

AGRIATE MARITTIMA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9550,00 euros
Siège : Montée Sainte Claire
Villa U Castagnu
20200 Bastia
488 987 926 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18/02/2010, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Joseph Ugolini, demeurant Hameau d'Alzetto, Ville di Pietrabugno, 20200 Bastia, pour une durée illimitée.

La gérance,



19

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX
CCI2B / DC /2010-006**

(MONTANT INFÉRIEUR A 4.845.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Travaux d'aménagement du môle du Port de Commerce de Bastia
Lieux de livraison : Port de Bastia

Type de marché : Marché de travaux

Nomenclature européenne CPV : 45 000 000 - 7, 45262420-1, 44113320-4

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du Nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe trois lots :

Lot 1 : Voirie Réseaux Divers (VRD)

Lot 2 : Matérialisation de la zone de sécurité du bord à quai

Lot 3 : Rectification de la voie de circulation

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 22 mars 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52, alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des travaux : (50%)

- Délai de réalisation des travaux : (30%)

- Mémoire technique : (20%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-006

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Portuaires

Tél : 04 95 55 25 19 - Fax : 04 95 55 25 01

Communications et échanges d'informations par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : www.ccihc.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 19 février 2010

L'entité adjudicatrice

32

Agence Conseil Développement

SARL au capital de 340.000 euros
Siège Social Pisonaccio - 20221 San Giuliano
RCS Bastia 1999 B 177

Au terme de l'age du 25 janvier 2010, Madame Emilienne Pecorari est agréée comme nouvelle associée et l'article 9 des statuts est modifié en conséquence. Par décision de l'age du 23 Février 2010, L'assemblée prend acte du décès de Madame Jacqueline Pecorari et de la fin de son mandat de co-gérant. L'article 40 des statuts est modifié en conséquence. Modification RCS Bastia

27

"Aux termes d'une AGE du 29.12.2009, enregistré à la SIE de Porto-Vecchio, le 17/02/2010, bordereau 2010/60, case 4, les associés de la SCI MPM IMMO, au capital de 1000 euros, siège : Hameau de Caldarello, 20131 Pianottoli-Caldarello, RCS Ajaccio D 514156728, ont décidé d'augmenter le capital de 455.000 euros par apports en nature de M. Jean Cesari et Mme Jeanne Cesari. Le capital social est ainsi porté de 1000 euros à 456.000 euros divisée, 456.000 parts de 1 euros chacune".

Pour avis,

01

Cabinet RETALI

Avocat - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE 25 MARS 2010 A 11 HEURES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA (ROND POINT DE MORO GIAFFERI)

**DES BIENS SITUES SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE OLETTA (HAUTE-CORSE),**

**LIEU-DIT "CHIOSO AL VESCOVO"
CONSISTANT EN UNE PARCELLE**

CADASTREE SECTION A n°586 (06ha 00a 00ca)

LOT UNIQUE : MIS A PRIX : 24.000 EUROS

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au Cabinet ci-dessus ou au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, Palais de Justice Rond Point Moro Giafferi.

36

SAS TARCO

Société par actions simplifiée
Au capital de 2000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 513 567 370
dont le siège social est situé
Hameau de Crosciano - 20233 Sisco

AVIS DE REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT

Aux termes d'une décision collective en date du 1er février 2010, Mme Marie Dea Leandri, demeurant Nota Bas, Villa Roch Tafani, 20137 Porto-Vecchio a été nommée Présidente de la Société à compter du 1er février 2010, en remplacement de Monsieur Lucien Straboni, démissionnaire.

Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Ancienne mention :

Le Président, de la société est Monsieur Lucien Straboni, demeurant Hameau de Crosciano, 20233 Sisco

* Nouvelle mention :

Le Président de la société est Mme Marie Dea Leandri, demeurant Nota Bas, Villa Roch Tafani, 20137 Porto-Vecchio

Pour avis, Le Président.

29

**Cabinet de Maître
LYRIA OTTAVIANI**

18, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 10 42 - Fax : 04 95 32 28 63

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 1er février 2010, les associés de la SCM "Cabinet de Kinésithérapie du Fango", ont décidé du transfert du siège social à l'adresse suivante : **11, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia.**

08

"SCIDL'ALIVETU"

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège : Hameau de Carcopino
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
493 477 970 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 12/10/2009, il a été décidé :
- de nommer M. Jean-Michel Firroloni, demeurant Lieu-dit Aya Piana, 20167 Alata, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mlle Marie-Angèle Carcopino.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

41

EURL CATALINA

Chez M. Luciani Mathieu
Lotissement Porette - RN 200
20250 Corte

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Luciani Sandrine, et a nommé en qualité de nouveau gérant Luciani Joseph Mathieu, demeurant Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte pour une durée illimitée.
L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de Luciani Sandrine, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Luciani Joseph Mathieu.

35

SAS TARCO

Société par actions simplifiée
Au capital de 2000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 513 567 370 dont le siège social est situé
Hameau de Crosciano
20233 Sisco

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE**

Il résulte de la décision des actionnaires de transférer le siège social du Hameau de Crosciano, 20233 Sisco, au Chez Mme Marie Dea Leandri, Nota Bas, 20137 Porto-Vecchio, à compter du 1er février 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Corrélativement l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié :

Article 4 - Siège social :

*** Ancienne mention :** Le siège social est situé à Hameau de Crosciano, 20233 Sisco.

*** Nouvelle mention :** Le siège social est situé chez Mme Marie Dea Leandri, Nota Bas, 20137 Porto-Vecchio.
La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Le Président, Marie Dea LEANDRI.

33

SAS MELA

Société par actions simplifiée
Au capital de 2000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 513 606 045 dont le siège social est situé
Hameau de Crosciano
20233 Sisco

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE**

Il résulte de la décision des actionnaires de transférer le siège social du Hameau de Crosciano, 20233 Sisco, au Chez Mme Marie Dea Leandri, Nota Bas, 20137 Porto-Vecchio, à compter du 1er février 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Corrélativement l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié :

Article 4 - Siège social :

*** Ancienne mention :** Le siège social est situé à Hameau de Crosciano, 20233 Sisco.

*** Nouvelle mention :** Le siège social est situé chez Mme Marie Dea Leandri, Nota Bas, 20137 Porto-Vecchio.
La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Le Président, Marie Dea LEANDRI.

09

A.L.C. LOURENCO

SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : Lieu dit Bizziconi,
Route de Piccovaggia - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 489 757 252

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2010, l'AGE des associés de la Société à Responsabilité Limitée A.L.C. LOURENCO a décidé de transférer le siège social du Lieu dit Bizziconi, Route de Piccovaggia 20137 PORTO VECCHIO au **Quartier Poretta 20137 PORTO VECCHIO** à compter du 1er février 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance,

04

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

**JUGEMENT DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Date : 08 février 2010
Jugement prononçant la liquidation judiciaire
Tribunal de Grande Instance de Bastia
RCS Bastia : 452 067 366 N° de Gestion 2004 D 27
Dénomination : SCI U Boscu d'Ortale
Forme : Société Civile
Activité : L'acquisition de terrains et la réalisation de tous lotissements
Adresse : Résidence Saint Michel Lotissement San Ornello, Borgo, 20290 Borgo
Date de cessation des paiements : 16 novembre 2009.

34

SAS MELA

Société par actions simplifiée
Au capital de 2000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 513 606 046 dont le siège social est situé
Hameau de Crosciano - 20233 Sisco

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU PRESIDENT**

Aux termes d'une décision collective en date du 1er février 2010, Mme Marie Dea Leandri, demeurant Nota Bas, Villa Roch Tafani, 20137 Porto-Vecchio a été nommée Présidente de la Société à compter du 1er février 2010, en remplacement de Monsieur Lucien Straboni, démissionnaire.
Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

*** Ancienne mention :**

Le Président, de la société est Monsieur Lucien Straboni, demeurant Hameau de Crosciano, 20233 Sisco

*** Nouvelle mention :**

Le Président de la société est Mme Marie Dea Leandri, demeurant Nota Bas, Villa Roch Tafani, 20137 Porto-Vecchio

Pour avis,
Le Président.

22

**TOUR AVENTURE
TREKKING**

Société à responsabilité limitée
au capital de 7500 Euros
Siège social : Route de Sartène - Vignetta
20090 Ajaccio
489 755 470 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12 Décembre 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'Article 4 des statuts.

A compter du 12 Décembre 2009, le siège social :

- qui était : 1 Rue du Général Fiorella - 20000 AJACCIO,

- est désormais : Route de Sartène - Vignetta - 20090 AJACCIO.

46

SIRIUS

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7622,45 euros
Siège : Le Salaro - Chemin de Toretta - BP 198
20179 Ajaccio Cedex 1
RCS Ajaccio : B 352 946 032

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 12 février 2010 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime légal.
Monsieur Jean, Pierre Audrin, jusque-là gérant a été nommé liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

25

Maître Marie-Louise CIAVALDINI
Notaire associée de la Société Civile Professionnelle

**"Maîtres Gérard Marcel
CIAVALDINI
et Marie-Louise CIAVALDINI,
Notaires Associés"**

Titulaire d'un Office Notarial à Calenzana (Haute-Corse), 20214, soussigné

**AVIS D'UNE CESSION DE
FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie Louise Ciavaldini, notaire associée à Calenzana (Haute-Corse), le 19 février 2010, en cours d'enregistrement. La Société dénommée SARL A PUNTA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000,00 euros, ayant son siège social à Calvi (Haute-Corse), Immeuble Miodini, Avenue Napoléon, identifiée sous le numéro SIREN 482 184 223 RCS Bastia.

Ont vendu au profit de la Société dénommée MANON, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 euros, ayant son siège social à Calvi (Haute-Corse), Avenue Napoléon, Route de Porto, Immeuble Miodini, identifiée sous le numéro SIREN 518 919 683 RCS Bastia.

Un fonds de commerce de Restaurant, connu sous le nom de A PUNTA, situé et exploité à Calvi 20260, Immeuble Miodini, Avenue Napoléon.

Et pour l'exploitation duquel l'ancien propriétaire est immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 482184223.

Moyennant le prix principal de soixante dix mille euros (70.000,00 euros).

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi en l'ETUDE de Maître Marie-Louise CIAVALDINI, notaire susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Maître Marie-Louise CIAVALDINI,
Notaire.

24

FL.BIE.MO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Porté à 48.000,00 euros
Siège : Immeuble I Crocivii
Z1 de Migliacciaru
20243 Prunelli di Fium'Orbu
B 384 528 345

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 19 décembre 2009, enregistrée le 23 décembre 2009, bordereau 2009/1352, case n°7, et l'assemblée générale extraordinaire rectificative réunie en date du 26 décembre 2009, enregistrée le 16 février 2010, bordereau 2010/168, case n°9, ont décidé :
- d'une part, d'augmenter le capital social de 7622,00 euros à 48.000,00 euros, par l'incorporation directe des comptes courants d'associés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après :

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros (7622 euros)

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à quarante huit mille euros (48.000,00 euros)

- d'autre part ont pris acte de la démission de Monsieur Joseph Louis Bartoli et ont nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Mademoiselle Laetitia Bartoli, demeurant Morta, 20243 Prunelli di Fium'Orbu, pour une durée indéterminée. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Mademoiselle Laetitia Bartoli, a été substitué à celui de Monsieur Joseph Louis Bartoli.

La gérance,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



54

RESULTAT DE MARCHE

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Direction des Routes de Corse du Sud
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex
Tél : 04 95 51 66 83 - Télécopieur : 04 95 51 66 27

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs
Annonce n°25, B.O.A.M.P 139.A du 23 juillet 2009

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 09.dr2a-10

Objet du marché : Travaux d'abattage et d'élagage le long des Routes Nationales de Corse du Sud - RN 193 jusqu'au PR 48+500, RN 194, RN 196, RN 198 jusqu'au PR 65+000

Type de marché de travaux : Exécution

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique et évaluée comme suit :
30% en moyens matériels, personnel et technique mis à disposition pour satisfaire les obligations du cahier des charges 30% en technicité, mise en oeuvre des différents ateliers du chantier notamment en abattage et élagage d'un arbre : 60%
- Prix : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché ou du lot :

Numéro du marché ou du lot : 9-DGT-MA-061.

Travaux d'abattage et d'élagage le long des Routes Nationales de Corse du Sud - RN 193 jusqu'au PR 48+500, RN 194, RN 196, RN 198 jusqu'au PR 65+000

Nom du titulaire/organisme : SARL PERETTI TRAVAUX SPECIAUX, Chiosu Novu, Route de Levie, 20100 Sartène

Date d'attribution du marché : 5 novembre 2009

Nombre total d'offres reçues : 3

Autres informations : Montant du marché à bons de commandes reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans

Première période :

Mini 50.000 euros (TTC)

Maxi 200.000 euros (TTC)

Périodes suivantes :

Mini 200.000 euros (TTC)

Maxi 800.000 euros (TTC)

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Une enchère électronique a été effectuée : Non

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 février 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09DGTMA061

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - D.G.S.T - Direction des Routes de Corse du Sud - 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

* Produits de la culture et de l'élevage

65

COMMUNE DE GUAGNO

APPEL A LA CONCURRENCE

TRAVAUX IMMOBILIERS

Nom, adresse et point (s) de contact : Mairie de GUAGNO

Mairie de Guagno - 20160 Guagno - Tél : 04 95 28 31 24

email : mairie.guagno@wanadoo.fr

Adresse de retrait du dossier de consultation des entreprises : Adresse ci-dessus

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Adresse ci-dessus

Objet du marché : Rénovation Châtaigneraie sur le territoire de la commune de GUAGNO

Désignation : Rénovation châtaigneraie

Taille aérienne et travail au sol de 250 châtaigniers

Marché par lots : Oui

Variante : Non

Personne responsable du marché : * Maire de GUAGNO

Délai d'exécution :

1) Les travaux devront être réalisés et facturés avant le 30.11.2010

2) Date prévisionnelle de commencement des travaux : 15.03.2010

Modalités essentielles de paiement :

1) Modalités essentielles de financement et de paiement : Le mode de règlement est le mandat administratif. Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs : Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée est un groupement solidaire.

Conditions de participation : Comme décrit au règlement de consultation.

Procédure : Procédure adaptée article 27.III du Code des Marchés Publics

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

37% Délai d'exécution

35% Capacité technique

28% Prix

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Date limite de réception des offres : Elles devront parvenir ou être remises à la Mairie de GUAGNO, avant le lundi 10.03.2010 à 11 heures, terme impératif de rigueur.

Date du présent avis : Le 22 février 2010

31

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL

de la Région Corse - SAFER CORSE

Maison de l'Agriculture - 15, Avenue Jean ZUCCARELLI - 20200 BASTIA

S.A. au Capital de 598.864 euros

Publication effectuée en application de la Circulaire Interministérielle du 09 Juillet 1975, sur la publicité préalable aux attributions, par cession ou par substitution des biens vendus par la SAFER Corse en disposition de l'Article 7, paragraphe 1, avant-dernier alinéa de la Loi modifiée du 8 Août 1962, à l'intention de tout candidat à la rétrocession d'un lot agricole, qui devra se présenter à la SAFER Corse où tous compléments d'information pourront lui être donnés.

DEPÔT DE CANDIDATURES :

Sur rendez-vous

en téléphonant dès le 01 MARS 2010 au : 04/95/20/45/21 pour la Corse du Sud et au 04/95/32/36/24 pour la Haute-Corse.

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature au plus tard le 17 MARS 2010, délai de rigueur.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER Corse à l'égard des candidats.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attribution sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisitions par la SAFER Corse.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Commune de BIGUGLIA :

LOT N° 1 : Lieudit Voltone, d'une superficie de 1Ha20a40ca, cadastrés Section C, n° 1307 - 1306, en nature de Terre et taillis.

LOT N° 2 : Lieudit Voltone, d'une superficie de 1Ha30a00ca, cadastrés Section C n° 1303p - 1304 - 1305, en nature de Terre et taillis. Superficie sous réserve de DA - BAIL A FERME EN COURS.

LOT N° 3 : Lieudit Voltone, d'une superficie de 30a00ca, cadastrés Section C n° 1303p en nature de Route, terre. Superficie sous réserve de DA.

Commune de BIGUGLIA : Lieudit Toppe, d'une superficie de 1Ha31a40ca, cadastrés Section C, n° 208, en nature de Friches.

Commune de MONTE : Lieudits Pietra Lata, Collajolu, Albarello, Penta Soda, Capo al Guado, Porca, Fillette, Campo alla noce, Cardiccia d'une superficie de 2Ha53a78ca, cadastrés Section A, n° 445 / Section E, n° 621-622-648-818-839- /Section F, n° 123-124-125-126-127, (toutes ces parcelles en Biens Non Délimités (BND) /Section F, n° 556-1057 / Section G, n° 623-657-659 /Section H, n° 1146 /Section I, n° 121-157-163, en nature de Friches, terre et maquis.

Commune de MOROSAGLIA : Lieudit Padule, d'une superficie de 52a46ca, cadastrés Section C, n° 109-114, en nature de Terre, maquis, sur laquelle est édifiée une maison abandonnée de 130 m² au sol et dépendances foncières.

Commune de PIETRICAGGIO : Lieudits Rondinaja, Rotajo, Merete, Piedilando, Nocete, Reppi, Mursiccia, d'une superficie de 1Ha36a89ca, cadastrés Section A, n° 129/ Section C, n° 623-661-690-694-742-751, en nature de Terre.

63

AVIS DE CONSTITUTION

DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Suivant acte SSP du 18 février 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : SARL A SAPPARA

Enseigne : BRASSERIE LE 2A

Siège : Lieu-dit Vigna Majo, Route de Viggianello, 20110 Propriano

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement en France et en tous pays :

La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tout commerce de restauration, traditionnelle, et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ; la participation de la société à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou d'en faciliter le développement et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, fusion, scission, alliance, société en participation ou groupement d'intérêt économique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : La société sera administrée par Monsieur Jean Luc Prandi, né le 25/06/1968 à Nice, demeurant à Les Hauts de Barracci, 20113 Olmeto

Immatriculation : Au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,

64

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo du 24/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : JAVA 2B,

Siège social : Belambra, Lido de la Marana 20290 BORGIO,

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Gérance : Monsieur Jacques, Bernard JOULIE, demeurant Belambra, Lido de la Marana 20290 BORGIO,

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

62

ANCURAMARINA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000,00 euros

Siège : 11, Montée Sainte Claire - 20200 Bastia
495 678 870 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18 février 2010, la collectivité des associés a nommé en qualité de gérant Monsieur José Ugolini, demeurant Hameau d'Alzetto, Ville di Pietrabugno, 20200 Bastia, pour une durée illimitée.

La gérance,

Email : Annonces Légales

Email : al@informateurcorse.com

SCI OCCHIONI**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2010, dont le siège est à Cervione, il a été constitué une Société Civile Immobilière de location "SCI OCCHIONI", dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Acquisition, et location de biens immobiliers

Capital : 1000 euros, apportés en numéraire divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune

Siège : Restaurant "U Casone", 20221 Cervione

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Mme Occhioni née Massoni Danielle, demeurant, Rte du Couvent, 20221 Cervione

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention :
Mme OCCHIONI Danielle

SARL JPN

SARL au capital de 6000 euros
Siège : 41 Prunelli 2 Rocade - 20166 Porticcio
RCS Ajaccio 509 292 546

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 03/02/10, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/09. La société subsistera, sans activité, pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Elle a nommé comme liquidateur M. Nicolas CONAN, demeurant 41 Prunelli 2 Rocade 20166 PORTICCIO.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur,

SCI VILLAS SANTA LUCIA

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège : Turricioli 1 - Numéro 7
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 491 325 098

L'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2010 a décidé :

- de transférer le siège social de Turricioli 1 - Numéro 7 - 20137 Porto-Vecchio, au **Résidence Les Albizzias, Avenue Général de Boissoudy, Quartier La Poretta, 20137 Porto-Vecchio**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de nommer à compter de ce jour, en qualité de gérant pour une durée illimitée, Monsieur Sébastiano Russo, demeurant Résidence Les Albizzias, Avenue Général de Boissoudy, Quartier La Poretta, 20137 Porto-Vecchio, en remplacement de Monsieur Marc Susini, démissionnaire.

Pour avis,

ADDITIF

Additif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle, du 19/02/2010, concernant la Société LE HAMEAU DE SANT'AMANZA.

Il fallait lire : Ancien siège social : Capo del Figo, 20169 Bonifacio.
Nouveau siège social : ZA de Musella, 20169 Bonifacio.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

11

Par jugement en date du 16/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Amraoui Hakima
Allée des Rossignols - Rés. Terra Bella
"Universal'Carrelage"
20620 Biguglia

Activité : Vente et pose de carrelages et de faïences

RCS Bastia : A 490 647 013, 2006 A 275

Juge commissaire :
M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :
M. Christian Ricomini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

12

Par jugement en date du 16/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

U Cintu (SARL)
Hameau Palazzo - 20253 Patrimonio

Activité : Prestations de services dans le secteur de la propreté, l'entretien

RCS Bastia : B 492 475 017, 2006 B 401

Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :
M. Jean Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

13

Par jugement en date du 16/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Asol (SARL)
41, rue César Campinchi - 20200 Bastia

Activité : Fabrication et livraison de plats cuisinés à emporter pizzeria, glacier, à Bastia, 1, Avenue Emile Sari, 20200

RCS Bastia : B 508 204 195, 2008 B 425

Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

14

Par jugement en date du 16/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a

SOCIETE CORSE BIOLOGIQUE

SARL au capital de 7500 euros
Siège : Rue Martin Borgomano - 20090 Ajaccio
448401208 RCS Ajaccio

L'AGE du 22/01/2010 a décidé de transférer le siège social de la Société à **Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio**, à compter du 22/01/2010. - Nommer en qualité de co-gérant : Mlle Christa Duren, Ld Poggi, 20230 San Giulianu & Mlle Jutta Duren, Ld Perucchiese, 20230 Chiatra di Verde. Mention au RCS Ajaccio

CORSE BIO DISTRIBUTION

SARL au capital de 7622 euros
Siège : Chemin Tour Caselle
20230 San Giulianu
417814233 RCS Bastia

L'AGE du 22/01/2010 a nommé en qualité de co-gérant Mlle Christa Duren, Ld Poggi, 20230 San Giulianu & Mlle Jutta Duren, Ld Perucchiese, 20230 Chiatra di Verde, à compter du 22/01/2010.
Modification : Au RCS de Bastia

prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Coiffure Sigurani (SARL)
28, Boulevard Paoli
20200 Bastia

Activité : Salon de coiffure
RCS Bastia : B 439 627 514, 2001 B 259

Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

15

Par jugement en date du 16/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Ferreira Dos Santos José Alberto
Allée Charles de Gaulle
Villa Quatre Saisons
"Dépannage service"
20220 Ile-Rousse

Activité : Mécanique automobile poids lourds, engins de BTP

RM : n°417 924 172 (88.98.2B)

Juge commissaire :
M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :
M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

16

Par jugement en date du 16/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

SARL Alliance Corse Santé
Matériel Médical (SARL)

Morta - 20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Vente et/ou location de tout matériel et mobilier médical ainsi que toutes fournitures

RCS Bastia : B 418 516 886, 2003 B 79

Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :
Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

17

Par jugement en date du 16/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Amorim Calheiros Domingos Paulo
Rte de Bastia - Ld San Vincenzo
Occhiatana - 20220 l'Ile-Rousse

Activité : Vente de produits portugais, place Santelli, 20220 l'Ile-Rousse

RCS Bastia : A 388 946 741, 2005 A 191

RM : N°368.05.2B pour une activité de maçonnerie

Juge commissaire :
M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :
M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

François GRIMALDI**Paulin SANTONI**

Notaires Associés - ZI de Migliacciaru
BP 44 - 20243 Prunelli di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, à Prunelli di Fiumorbo, le 22 décembre 2009, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : CLOS ROSALINDA

Forme : Société Civile

Capital : Cinq cent quatre vingt mille euros (580.000,00 euros), divisé en 5800 parts de 100 euros chacune réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège : Zonza (Corse du Sud), Quartier Casanova, Chez Monsieur Antoine Maestrati

Objet : Acquisition, gestion et plus généralement exploitation par bail, location ou autre de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés pouvant appartenir à la société.

Prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

Obtention de toute ouverture de crédit, prêt ou facilité de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : Partie en numéraire : 180.000 euros

Partie par apport immobiliers sur la commune de Zonza (Corse du Sud), Immeuble non bâtis section i n) 1998 pour 45 ares 61 centiares, 2631 pour 37 ares 42 centiares et 2633 pour 11a 95 centiares évalués à : 400.000 euros

Gérance : Mme Jeannine Rosalie Maestrati, demeurant à Marseille (13^{ème} 313 Avenue des Olives), Les Oliviers, Bât. C).

Exercice social : Commence le 1er janvier se termine le 31 décembre de chaque année

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Cession de parts sociales - Agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis, Maître François GRIMALDI

SARL JPN

SARL au capital de 6000 euros
Siège : 41 Prunelli 2 Rocade - 20166 Porticcio
RCS Ajaccio 509 292 546

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 19/02/10, les associés ont :

- approuvés les comptes définitifs de liquidation ;

- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation ;

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2010, il est décidé de changer la raison sociale de la SARL, ainsi que son enseigne. La raison sociale est à présent : SARL "Déco Maison & Jardin Nature" sous l'enseigne "Déco Maison & Jardin Nature".

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA-CORSE, 4
Traverse de Rabat BP 121 - 13277 Marseille cedex 9

Personne responsable du marché : M. Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires

Objet du marché : Fourniture de pain pour des établissements pénitentiaires de la DISP PACA/CORSE. Les établissements concernés sont les suivants : (lot 1) Maison d'arrêt de Digne, (lot 2) Maison d'arrêt de Gap, (lot 3) Maison d'arrêt de Borgo, (lot 4) Centre de détention de Casabianda, (lot 5) Maison d'arrêt d'Ajaccio

Type de marché : fournitures

Caractéristiques principales :

- Pas de possibilité de variantes

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché d'exécution) : 1 Avril 2010

Durée : Du 1 Avril 2010 au 31 Mars 2011 (12 mois)

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le présent marché est financé sur le budget 2010 et suivants du Ministère de la Justice, Chapitre 0107, Action 2, code imputation MR.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, par virement administratif.

L'euro est la monnaie de compte du marché.

En application du décret n° 2008-408 du 28 avril 2008, le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article 98 du code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points. Le comptable assignataire est :

Monsieur Le Trésorier Payeur Général des Bouches du Rhône
Trésorerie Générale des Bouches du Rhône
Hôtel des Finances du Prado - 183, Avenue du Prado
13 357 Marseille cedex 20

L'ordonnateur est :

Monsieur Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de PACA CORSE

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Présentation d'une liste des principales fournitures au cours des trois dernières années. Présentation des moyens techniques et des effectifs disponibles pour l'exécution du contrat, spécifier les moyens logistiques utilisés pour les livraisons (logistique propre ou transporteur).

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices

Critères d'attribution : Prix

Type de procédure : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Date limite de réception des offres : le 12 Mars 2010 à 12h00

Conditions pour obtenir les documents :

Conformément à l'article 41 du code des marchés publics, le dossier de consultation du marché sera remis aux candidats gratuitement. Ceux-ci pourront :

a) le retirer directement à l'adresse indiquée ci-dessous :

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de PACA CORSE
Département du Budget et des Finances - Unité des Achats et des Marchés Publics
4, Traverse de Rabat BP 121 - 13277 Marseille

ou b) le solliciter par courrier ou par fax au 04.91 40 08 87

c) le solliciter par courriel à l'adresse suivante: elodie.giraud-girard@justice.fr

d) le retirer sur le site dématérialisé www.marches-publics.gouv.fr sous la référence DISP-10-008

Documents obtenus auprès de : Mlle GIRAUD-GIRARD Elodie

Adresse de réception des plis :

DIRECTION INTERREGIONALE des Services Pénitentiaires PACA CORSE
Département Budget et Finances - Unité des Achats et des Marchés Publics
4, Traverse de Rabat BP 121 - 13277 Marseille

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VENACO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE - MARCHÉ DE TRAVAUX

1. Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché :

Commune de Saint Pierre de Venaco

Mairie - 20250 - Tél et Fax : 04 95 47 07 77

2. Objet du marché :

Travaux de génie civil enfouissement des réseaux téléphoniques

3. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40% Valeur technique

40% Prix

20% Délais

4. Marché selon procédure adaptée (art.28 du CMP)

5. Adresse de retrait des dossiers :

Mairie de Saint Pierre de Venaco

6. Conditions et délais :

Date limite de réception des offres : 02/04/2010

7. Date d'envoi à la publication :

02/03/2010

SIVOM DU CAVO

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Département de publication : 20A

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIVOM du Cavo

Correspondant : Monsieur le président, Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de porto-vecchio, tél : 0495715378, fax : 0495714918, courriel : sivomducavo@orange.fr, adresse internet : <http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Travaux d'alimentation en eau potable :

Remplacement de canalisations en amiante ciment dans l'agglomération de sainte lucie de porto-vecchio

Type de marché de travaux :

exécution

CPV :

• Objet principal : 44162500

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

- canalisation fonte 2gs Ø 100 à 250 mm y compris génie civil de pose : 2 220 ml

- canalisation pvc 16 bars Ø 63 à 110mm y compris génie civil de pose : 910 ml

- canalisation en polyéthylène haute densité Ø 25 à 50 mm pour reprise des branchements particuliers : 710 ml

- robinet vanne Ø 60 et 200mm : 21 u

- report et mise en conformité de branchements particuliers : 79 u

- réfections de sol en enrobé, chape béton, dalle béton armé, bicouche et tricouche, carrelage ou dallage : 3000 m²

- divers prestations connexes

Des variantes seront-elles prises en compte : non.

Prestation divisée en lot : non

Durée du marché ou délai d'exécution :

en 6 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

• Situation juridique - références requises : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 43 du code des marchés publics.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure :

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres :

24/03/2010 12:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

MPA/CAVO-10/01

Date d'envoi du présent avis à la publication :

19/02/2010

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Auprès du maître d'ouvrage, Correspondant :

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Cabinet blasini, Correspondant : , 11, bis avenue jean zuccarelli, 20200 Bastia, tél : 0495311627, fax : 0495322923, courriel : contact@cabinet-blasini.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Bureau 20, Correspondant : Villa carbuca lupino, 20600 Bastia, tél : 0495334050, fax : 0495331946

Adresses à laquelle les offres / candidatures / projets / demandes de participation doivent être envoyées :

Nom de l'organisme : à l'adresse du maître d'ouvrage, Correspondant :

MONACO MARITIME FRANCE

SARL au capital de 10.000 euros
Siège : Quai l'Herminier - Gare Maritime
(20000) Ajaccio
510 905 045 RCS Ajaccio

Par décision en date du 04/01/2010, l'associé unique a nommé, à compter du 30/12/2009, en qualité de gérant M. Barberis Alessandro, demeurant Genes/Italie, Via de Gaspari, 24, en remplacement de M. Certaldi Laurent, gérant démissionnaire. Pour avis.

Notre Site Internet : www.corse-information.info

SIVOM DE LA CINARCA LIAMONE

RECTIFICATIF

Avis d'appel public à la concurrence

Dans l'annonce légale n°17, parue dans le Journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 19 au 25 février 2010, N°6302.

Concernant : Objet du marché : * Assainissement de Calcatoggio.

Il y a lieu de rectifier la date limite de réception des offres :

LIRE : 08 Mars 2010 à 11 heures.

Et non : 5 mars 2010 à 11 heures, comme écrit par erreur.

Championnat de Corse

Le club ajaccien s'adjuge le titre

Le tennis de table insulaire connaît - c'est à présent une certitude - un nouvel essor. Depuis le début de saison, les pongistes montrent leur savoir-faire et confirment leurs qualités.

Lors du dernier week-end, les clubs vétérans se mesuraient à la Halle des sports Pépito Ferretti pour l'obtention du titre de champion de Corse dans une excellente ambiance, soutenus par la présence de passionnés venus encourager leurs favoris.

Neuf formations étaient présentes et réparties en trois poules.

Dans chacune d'entre elles, la bataille fit rage dans les phases qualificatives où l'on put admirer de bien belles oppositions. C'est encourageant et de bon augure pour les prochains affrontements.



Les qualifications

Poule A : Résultats

Furiani TT2 – Club Ajaccien 1 (0-3) ;
Furiani TT4 – Club Ajaccien 1 (2-3) ;
Furiani TT2 – Furiani TT4 (3-2).

Classement :

1. Club Ajaccien 1 (6 points).
2. Furiani TT2 (4 points).
3. Furiani TT4 (2 points).

Poule B : Résultats

Furiani TT3 – CP Sartène (0-5) ;
PPCB 1 – CP Sartène (3-2) ;

Furiani TT3 - PPCB 1 (0-5).

Classement :

1. PPCB 1 (6 points).
2. CP Sartène (4 points).
3. Furiani TT3 (2 points).

Poule C : Résultats

Furiani TT1 – TT Ventiseri 1 (5-0) ;
PPCB 2 – TT Ventiseri 1 (5-0) ;
Furiani TT1 - PPCB 2 (1-4)

Classement :

1. PPCB 2 (6 points).
2. Furiani TT4 (4 points).
3. TT Ventiseri 1 (2 points).



Le Tableau Finale

Résultats :

Club Ajaccien 1 – Furiani TT 1 (3-2).
PPCB1 – Furiani TT1 (0-3).
Club Ajaccien 1 – PPCB 1 (3-0).
Furiani TT4 – PPCB 2 (1-4).
CP Sartène – PPCB 2 (1-4).
Furiani TT4 – CP Sartène (4-1).
Furiani TT2 – TT Ventiseri (5-0).
Furiani TT3 - TT Ventiseri (5-0).
Furiani TT2 - Furiani TT3 (5-0).

CLASSEMENT GÉNÉRAL

1. Club Ajaccien 1.
2. Furiani TT1.
3. PCB1.
4. PPCB2.
5. Furiani TT4.
6. PC Sartène.
7. Furiani TT2.
8. Furiani TT3.
9. TT Ventiseri.

Champions du Club Ajaccien :
Didier Thiry et Jean Jacques Antonietti.

Finalistes du Furiani TT :
Guy Casanova et Eric Lienard.

Troisièmes du PPCB 1 :
Jérôme Rovere et Pierre Ange Madrau.

Dimanche 20 février 2010

DIGNE-LES-BAINS : sacré dimanche

Il est des lieux bénis par les Dieux qui président aux compétitions sportives. Et pour l'Athlétic Jeunes Bastia, la ville de Digne-les-Bains fera désormais partie du panthéon des « Rouges et Verts », qui y ont inscrit une des plus éloquentes pages de leur aventure humaine et sportive ! Le ciel, d'ailleurs, était venu se mêler aux débats en compagnie d'un soleil printanier du meilleur effet pour les yeux, avec des conséquences moins heureuses sur un parcours magnifique placé du coup sous les griffes de la fonte du givre ou du verglas... L'équipe du Président Roger Coste mérite les plus vifs compliments pour avoir réussi un tracé sélectif et attrayant, dans un décor de circonstances.

► Une équipe Sénior déterminée et valeureuse qui se qualifie pour les «France»

Mourad Amdouni n'était pas, à Digne-les-Bains, comme il n'était pas au Cross de l'A.J.B, le 24 janvier, ou aux Championnats de Corse, à Lecci, le 7 février 2010, sans que cela vienne perturber la mise en place d'une équipe Sénior performante qui a su profiter de ces compétitions pour affirmer un esprit de corps avec une efficacité éclatante à Digne-les-Bains.

Autour des jeunes-anciens comme Julien Bartoli, Laurent Léglise et Hakim Bouchafra, les Espoirs première année, comme Othmane Belfakir et Brahim Nassi, ont trouvé leurs marques alors que «Momo» Bojattoy réussissait à surmonter quelques tracas personnels et d'humeur, apportant la preuve concrète qu'il est loin d'avoir abdicqué dans toute ambition et qu'il aura bientôt recouvré pleinement tous ses moyens !

Avant la course des As, à Digne, personne n'aurait parié un centime sur les chances pour l'A.J.B de renouveler l'exploit de la saison 2009, si ce n'est Pierre Bartoli dont la foi en la capacité de ses athlètes peut renverser bien des idées reçues.

Une équipe ce n'est pas l'addition seulement de noms, mais la mise en cohésion de valeurs diverses, nouées par un état d'esprit. Et à l'A.J.B quand cette conjonction fonctionne, l'impossible n'existe plus !

De voir Laurent Léglise – de nature réservé – et Julien Bartoli rarement expansif – laisser éclater leur satisfaction d'avoir mené à terme positivement ce défi avec «Momo», Hakim, Othmane et Brahim, fut un grand moment pour le club, son président et tous les supporters des «Rouges et Verts».

Face à Ales-Cévennes Athlétisme, à l'équipe de la Légion Etrangère, du SCO Sainte Marguerite et devant les équipes de clubs huppés, l'Athlétic Jeunes Bastia, a conduit sa qualification en unissant ses forces. Bravo à tous !



«Momo» Bojattoy

Des Juniors dans le vent...



► Impériale, l'équipe des Juniors, Championne de l'Arc Méditerranéen

Avec trois juniors 1^{ère} Année dans les quatre premiers de son équipe l'A.J.Bastia s'est octroyé une belle qualification aux «France» devant l'A.C Digne et l'A.S.Monaco.

Nous avions écrit «la belle équipe de l'A.J.B»; nous pensons même qu'elle pourrait aller un peu plus loin à la Roche-sur-Yon.

Jaoued Jefjafi (5^e) commence à savoir gérer sa course qu'il n'aborde plus «en cheval fou», alors que Faouzi El Yaagoubi (8^e), à Digne, a assuré. Il devrait avoir retrouvé pleinement ses moyens, le 7 mars, tout comme Mohamed El Idrissi (31^e) dont la puissance ne s'est pas complètement exprimée à Digne. Pendant que le futur décathlonien, Sami Riahi (49^e), monte dans la hiérarchie du Cross, retrouvant des sensations perdues depuis la catégorie «Benjamins».

Le sprinteur Mohamed Esge semble avoir comblé son fort déficit de préparation foncière. Il peut étonner à la Roche-sur-Yon, tout comme Mohamed El Yaagoubi (70^e) qui engrange une confiance qui lui faisait défaut.

Une équipe qui peut voyager loin et haut.

pour l'A.J.Bastia !

▷ Cadets : Karim Chabouchi, le bel apprentissage...

Karim Chabouchi, cadet 1^{ère} année, (10^e) a réalisé une belle course, intelligente pour un premier Cross à ce niveau.

Ses partenaires, **Pablo Casalta** (37^e), **Jean Pieraccini** (80^e), **Alexis Lacombrade** (95^e) découvraient, le Cross avec plus de cents athlètes au départ et cela nécessite aussi apprentissage.

Alors qu'**Aurélien Gil** (54^e) et **Mohamed Khouyi** (99^e) passaient un peu à côté !

Dur pour l'**A.J.B** qui se retrouve depuis deux saisons à la disette dans cette catégorie qu'elle a dominé, pendant presque une décennie.



Karim Chabouchi toujours plus haut

▷ Cross-Court Femmes Muriel Gasnier qualifiée et l'équipe au pied du Podium !

Muriel Gasnier, comme la saison écoulée, jouera la finale des «**France**» dans le **Cross-Court**. Elle aurait pu être accompagnée par ses camarades de club qui échouent, dans la course par équipe, au pied du Podium, pour neuf places !

Quel dommage pour une première pour les «**Rouges et Verts**» qui peuvent espérer dans les semaines à venir des jours heureux, avec **Hasna Benanaya** (24^e) qui rate d'une place la qualification individuelle et l'espoir **Ilyan Al Youssfi** (38^e) qui avait fait demi tour pendant la course pour relever sa camarade, **Justine Porchet** (espoir également), (42^e) victime d'une chute, perdant dans l'affaire, cinq ou six places – affaire de cœur et d'expérience !

Elisabeth Calvell (40^e), malgré des ennuis de santé à répétition, n'a pas démérité.

On peut aussi regretter l'absence de la sprinteuse **Nadia Rzouki**... Mais l'aventure pour ce groupe ne fait que commencer.

Laurent Léglise, qui les entraîne, fait du bon travail.



Une équipe en devenir

▷ Enfin, les Cadettes de l'A.J.B montrent le bout de leurs «pointes» avec une Candice Guidicelli prometteuse...

L'équipe des Cadettes n'a certes pris que la 7^e place, mais les lignes ont bougé dans cette catégorie chez les «**Rouges et Verts**», avec l'arrivée de **Candice Guidicelli** (28^e) qui, elle aussi, rate d'une place la qualification individuelle, mais a su donner le bon tempo à ses camarades **Zeyna Diallo** (37^e), **Sarah Chaouch** (44^e) (laquelle, après deux chutes dans la course, n'a pas pu se montrer à la hauteur de ses moyens – elle qui, Cadette 1^{ère} année en 2009 avait su assurer sa qualification pour la finale) et **Anastasia Meastracci**, certes, loin, (66^e) mais volontaire. Quelque chose s'est passé dans cette catégorie. Et l'espoir est en chemin ! D'autant plus que ces quatre athlètes se retrouveront sous les couleurs du **Lycée Giocante de Casabianca**, à **Calvi**, le 10 mars 2010 pour la finale des **Championnats de France UNSS** !

▷ Les résultats des autres athlètes insulaires

HOMMES

Cross-Long

Christophe Guillou, C.A.Ajaccio, 49^e

Wilfried Zevaco, C.A.Ajaccio, 84^e

Joseph Baghioni, (ES) ASPTT Ajaccio, 120^e

Abderrahim El Hachimi, (ES) ASPVA, 131^e

Samail Zariouh, (ES) ASPorto-Vecchio.A,

Cross-Court

Sébastien Pinschina, C.A.Ajaccio, 28^e qualifié

Juniors

Viviaén Grimigni, ASPTT Ajaccio, 20^e, qualifié

Jules Bonkougnon, C.A.Ajaccio, 69^e

Cadets

Said Mamouh, ASPTT Ajaccio, 29^e, qualifié

Guillaume Renaud, C.A.Ajaccio, 42^e

Nicolas Gueziec, ASPTT Ajaccio, 75^e

Geoffrey Bachelair, ASPorto-Vecchio.A, 91^e

Femmes

Cadettes

Marilyne Magnavaca, S.O.Ajaccio, 7^e, qualifiée

Vanessa Subrini, ASPTT Ajaccio, 15^e, qualifiée

Apolline Romero, C.A.Ajaccio, 23^e, qualifiée

Juniors

Sherazade Ababou, ASPorto-Vecchio.A, (32^e)

Cross long

Martine Resnier, ASPTT, (62^e)

Inter Comités Minimes / Challenge Robert Bobin :

Majid Arbib de la Haute-Corse et la sélection féminine de la Corse du Sud, sur le Podium

Le leader régional chez les **Minimes garçons** a tenu son rang et animé la course, à **Digne**, jusqu'à ce qu'à 600m de l'arrivée, un adversaire parti dans le seul but de le faucher, ne le fasse volontairement tomber, ce qui a permis à l'athlète de la sélection du 06 de le distancer et de remporter la victoire ! Dommage que dans la course à pied cette mentalité puisse s'exprimer sans autre sanction que celle qui frappe la victime !

Cela n'enlève rien à la belle course de **Majid Arbib**, valeur sûre de l'athlétisme insulaire et dont c'était seulement la deuxième course dans un contexte aussi relevé.

Derrière lui, **Elliott Palome** de la **Corse du Sud**, pointait à une belle 23^e place, alors que le footballeur de **Borgo**, **Jean-Pierre Muzzarelli**, licencié à l'**A.J.B** en athlétisme et encore première année, prenait une prometteuse 31^e place !

Chez les demoiselles, emmenée par **Rumana Tomasi** (14^e), la sélection de la **Corse du Sud** s'est brillamment imposée à la troisième place du classement féminin !



Classement des Minimes insulaires

SÉLECTION CORSE-DU-SUD

Garçons

- 23° Elliott Palome
- 33° Pedro Sarda
- 55° Diégo Esteves
- 88° Rodolphe Romero
- 95° Xavier Nurit
- 115° Batti Mondoloni
- 117° Hugo Colonna d'Istria
- 131° Hugo Bouchy
- 132° Anthony de Gennaro

Filles

- 14° Rumana Tomasi
- 18° Nolwenn Boule

- 21° Marie Ferdani
- 33° Pricillia Tessier
- 34° Laurie Lenthiez
- 43° Elodie Tariol
- 47° Marion Pacelli
- 56° Marcelle Magnavaca
- 113° Nathalie Campos Veloso

SÉLECTION HAUTE-CORSE

Filles

- 48° Lila Casalta
- 76° Delphine Bordewie

Garçons

- 2° Majid Arbib
- 31° Jean-Pierre Muzzarelli
- 45° Anthony Valdy -Taddei
- 118° Joshua de Freitas
- 125° Johann Ollivier
- 134° Imad Fachtali

Championnats Interrégionaux de lancers longs à Carcassonne

J.B Biancamaria, AJB, 3^{ème} au Javelot

Lors des **Championnats de la Méditerranée**, à **Carcassonne**, le dimanche 21 février 2010, l'athlète ajaccien de l'**A.J.Bastia**, l'Espoir **Jean-Baptiste Biancamaria**, a pris la 3^{ème} place du concours du **Javelot Sénior-Espoir**, avec un jet à **48m83**.

A cours d'entraînement pour des raisons d'ordre professionnel et pour son passage dans la catégorie supérieure, donc avec un javelot sénior, **J.B** n'a pas démerité.

Dans le même cadre, **Rizlaine Amdaa** de l'**ASPVA** a lancé le javelot à **31m24** et pris la 4^{ème} place du concours, comme au disque où elle a réalisé **31m87** devant l'ajaccienne du **CAA**, **Serena Bartoletti** (5^e), avec un lancer à **30m41**.

Bon comportement des trois représentants insulaires.

Echos... Echos...

● **Jean-Pierre Buix** animait au micro les **Demi-finales des Championnats de France**, à **Digne**, avec sa volubilité provençale érudite et captivante pour le public qu'il sait mettre dans l'ambiance des courses grâce à lui lisibles et encore plus prenantes. La **Corse** et l'**A.J.Bastia**, une fois de plus, ont été, à travers son verbe chaleureux, appréciés du plus grand nombre. Merci, **Jean-Pierre**.

● **Roger Coste**, le président de l'**A.C.Digne**, ancien dirigeant de football, est un ami de longue date de l'**A.J.Bastia** puisqu'avec **Alain Boghossian**, champion du monde en 1998 lorsque ce dernier était cadet, Roger avait accompagné son équipe à **Bastia**, pour participer au **Tournoi International de l'A.J.Bastia**. **Alain Boghossian** y avait d'ailleurs remporté le titre de meilleur buteur ! Avec son équipe de l'**A.C. Digne**, **Roger Coste** a réussi une organisation parfaite des **Demi-finales de Cross des Championnats de France de l'Arc Méditerranéen**.

Compliments et félicitations amicales.

L'**A.J.Bastia** essaiera de faire aussi bien l'année prochaine ! Difficile, on en convient.

● **Jean-Pierre Collanges**, ancien secrétaire général de la **Ligue de Provence** était lui aussi de la fête sportive, aux côtés de l'**A.J.Bastia** dont il est devenu un ami familial.

● **André Giraud**, Vice-président de la **FFA** est venu saluer la délégation bastiaise et son président, confirmant sa présence au **Meeting de Corse**, le mercredi 9 juin 2010, sans compter, **André Blanc**, président du **SCO Sainte-Marguerite**, organisateur du **Meeting de Marseille** !

● **Emile Serra**, juge fédéral de l'**A.J.Bastia**, est venu au port de **Toulon** saluer la délégation bastiaise, n'ayant pu, pour des raisons familiales, être de la fête, à **Digne** !

● DIMANCHE 28 FÉVRIER 2010

3^{ème} Course Pédestre

«**A FURIANINCA 11 km**»

Départ à 10h00

à la Mairie de Furiani

Renseignements :

www.furianirunning.com

Tél : 04 95 33 11 28

& 06 21 52 69 57

Plus de 200 jeunes motivés au Fango

Formidable rassemblement de jeunes gymnastes de Haute-Corse réunis pendant deux jours dans la superbe salle du Fango à Bastia.

Une animation qui a conquis, outre les participants, les parents, les organisateurs et un public ravi par la qualité de tous ces jeunes volontaires très appréciés. Un week-end séduisant avec une nouveauté dans l'organisation du Comité présidé par Xavier Grazietti qui avait prévu deux compétitions avec challenge le samedi pour les athlètes confirmés mais aussi le parcours niveau 2 pour les plus jeunes. Une démonstration de force pour la gymnastique de Haute-Corse qui a mis en lice, avec le soutien logistique du Club Espoir Bastia, plus de 200 licenciés provenant des clubs de l'association gymnique de la plaine Orientale, de Corte, de l'Association Balagne et des clubs de Lucciana et de Bastia. Pour ce qui est du parcours niveau 2 garçons et filles nés en 2001, 2002 et 2003, ceux et celles qui auront obtenu un minimum de 35 points seront qualifiés. Ils se retrouveront pour la phase régionale le 3 Avril à Bastia.



Challenge

FED

Juniors : 1. L. Dupuis (Balagne). **Minimes :** 1.V. Francisci (Balagne)

FED ZONE

Minimes : 1. F. Guely (Balagne) 2.Y. Barab.

Cadettes : 1. C. De Peretti (EB), 2. A. Lionnet, 3. C. Navarro

FESTIGYM

Benjamins : 1. L. Natalini (EB) 2. C. Albertini 3. L. Paolini

Benjamins : 1. B. Lorres (Balagne) 2. L. Caprino 3. S. Sayag

Minimes : 1. M. Bartoli 3. P. Boehler

Cadettes : 1. P. Perno (Balagne) 2.C. Gaffayoli 3. A. Cappellaro.

Juniors : 1. A. Biaggini (EB) 2.K.Nuper 3. J. Montoya

FESTIGYM B.

Cadettes : 1. J. Ferrandi (EB) 2. C. Massei 3. M. Apariccio

Juniors : 1. C. Nemmi (Corte) 2. M. Rinieri 3. M. Gianelli

CRITÉRIUM,

GAF 11 ans : 1. O. Salaun (Fiurmorbo) 2. E. Quilichini 3. O. Fazio

12 ans : 1. S.Casanova (EB) 2. L.Galland 3. C.Tinnes

GAM 10 : 1. L. Notte (EB) 2. A.Bicchieray 3. BE Guinet.

13 ans : 1. N. Ben Haha (Fiurmorbo) 2. M. Casanova 3.F. Mariotti

GAF 13 ans : 1.N. Amoretti (EB)

Les Qualifiés

GAF 2001 : C. Taheri (48, GCL), C. Ferrandez (47, EB), L. Lamy (45,5 AGPO), D. Leiti, T. Allegre, L. Leonardi, P. Cecchi, L. Murgia, L.Sorini, C. Tock T. Sarda, N. Bouzabri.

2002 : Perna (46,6 EB), P. Nobili (45, AGB), E. Mattei (44, 5 AGPO), L. Manso, C. Martinetti, A. Millet, T. Camilli, C. Baldrichi, L. Bardiot, C. Feola, L. Rossellini, A. Tournier, E. Monti.

2003 : M. Ricci (49,5 EB), E. Cucci (47,5 GCL), A. Berthen (47,5 GCL), C. Faedda (47), J. Barros (44), F. Margottat (44), N. Barratier (44), A. Bizet (43), M. Negroni (41), A. Dinca (40,5), S. Andrei (40,5), L. Lorre (40), L. Acquaviva (39,5), C. Joffraud ((36,5), E. Casanova (35), R. Bec (35)i, E. Bollo (35).

GAM 2001 : E. Tomine (45, AGPO) G. Langianni (39, EB), M. Langianni (37), M.A. Rossi (36,5), A. Bandini (35,5)

2002 : J.P. Lanfranchi (42,5 CGC), P. Martel (41,5 AGB), B. Bartoli (39,5)

2003 : M. Vincensini (36,5 EB), G. Sardel (35, EB)

TOURNOI DE JEUNES DU NEBBIU CONCA D'ORO

L'E.F.B S'ADJUGE LE MÉMORIAL JEAN-FRANÇOIS GALEAZZI

Si la tempête a obligé les responsables du Nebbiu Conca d'Oro à reporter le Challenge Jean Claude Juillard dans la catégorie des poussins et qui sera reprogrammé le 6 mars prochain, celui concernant le mémorial Jean François Galéazzi a eu plus de chance et a pu se jouer dimanche 21 Février sur le magnifique stade Jean Mattei totalement rénové.

Il faut dire aussi que **Didier Grassi** s'était donné beaucoup de peine pour parvenir à mettre cette édition sur pied après l'éprouvante journée du samedi qui a été remise au mois prochain.

On soulignera la très belle organisation de ce **mémorial Jean François Galéazzi** qui fut très apprécié par les spectateurs mais également par les nombreux parents venus soutenir leur progéniture.

Seize formations avaient répondu lors de cette superbe épreuve. Elles furent réparties en quatre poules composées de la façon suivante :

Poule A :
AS Nebbiu, CAB, Monticello, AJB 2

Poule B :
EFB, Pieve, Furiani 1, Gallia 1.

Poule C :
SCB, AJB 1, Borgo, USC Corte,

Poule D :
Costa Verde, Calvi, Furiani2, Gallia 2.

Les rencontres furent de bonne qualité. Chaque formation donnant le meilleur d'elle-même pour essayer d'atteindre les quarts de finale.

Les Résultats

Nebbiu – CAB (1-0) ; Monticello - AJB 2 (0-1) ; EFB - Pieve (3-0) ; Furiani 1 - Gallia 1 (3-1) ; SCB – AJB1 (2-1) ; Borgo – Corte (1-0) ; Costa Verde – Calvi (3-2) ; Furiani 2 – Gallia 2 (1-1) ; CAB – Monticello (1-3) ; Nebbiu – AJB 2 (2-0) ; Pieve – Furiani (0-1) ; EFB – Gallia 1 (3-0) ; AJB 1 – Borgo (1-0) ; SCB – Corte (6-0) ; Calvi – Furiani 2 (2-2) ; Costa Verde – Gallia (2-3) ; Nebbiu – Monticello (1-0) ; CAB – AJB 2 (1-2) ; EFB – Furiani 1 (0-0) ; Pieve – Gallia (2-0) ; Costa Verde – Furiani 2 (3-0) ; AJB – Corte (3-0) ; SCB – Borgo (4-0) ; Calvi – Gallia 2 (4-2)



Quarts de Finale

Furiani dominait le **Nebbiu** 1 à 0, le **SCB** écrasait **Calvi** 6 à 0, l'**EFB** prenait nettement le dessus devant l'**AJB** 4 à 0 et l'**AJB** 1 s'imposait largement devant **Costa Verde** 4 à 1.

Demi Finale

Furiani franchissait le cap devant le **SCB** 0 à 0 (3 tirs au but à 1) ; l'**EFB**, de son côté, confirmait son excellent parcours en dominant l'**AJB** 3 à 0.

Finale

E.F.B. – FURIANI AGLIANI 2 - 1

La finale mettait en présence les **Filantistes** aux **Furianais**. Un choc très indécis et de qualité, très applaudi par un public heureux d'assister à une rencontre très appréciée.

Les **Filantistes** ouvraient le score par **Teurlay**, mais dans les minutes suivantes, **Furiani**, grâce à **Elias Yazghi**, parvenait à égaliser.

Volontaires à souhait, les jeunes poussins de **Jean Luc Negroni** finissaient par atteindre leur but grâce à **Flori** qui arrachait la victoire au terme d'une rencontre vraiment passionnante.

Claude Galéazzi, frère de **Jean François**, remettait le mémorial au Capitaine de l'**EFB** qui effectuait avec ses partenaires un tour d'honneur mérité, devant des **Furianais** qui leur auront donné beaucoup de fil à retordre et qui sortent grandis de cette finale très indécise jusqu'au bout.

EFB : Albertini, Dolesi, Bertolozzi, Petretti, Flori, Gambini, Garbou, Colombelle, Lorenzi, Teurlay.

Educateur : Jean Luc Negroni.

FURIANI : Delatour, Renard, Bonin, Fontana, Medaoui, Y. Yazghi, Piazzoli, Polifroni, Tognetti, Bourg.

Educateurs : Francis et Philippe Piazzoli.

Le tournoi qui concerne les poussins a été reporté au samedi 6 mars 2010 en espérant, cette fois, que les bourrasques de vent ne viendront pas compromettre cette fête.

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 6. **Cœur** : Il faut sortir et rencontrer des amis. Vous avez subi un orage et avez besoin de vous refaire une santé. **Affaires** : Rythme de travail assez stressant. Vous avez beaucoup de peine à obtenir les résultats que vous espérez. **Santé** : Vous avez besoin de repos.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 3. **Cœur** : Des esprits chagrins tentent de semer la zizanie au sein de votre couple. Rien à craindre, vous êtes très unis. **Affaires** : Ne laissez pas disparaître vos sautes d'humeur. Vous perdriez tout crédit auprès de vos clients. **Santé** : Buvez plus d'eau.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 0. **Cœur** : Des amis ont besoin de vous. Soyez prêt à écouter leurs problèmes et à les conseiller efficacement. **Affaires** : Ne refusez pas systématiquement l'aide qu'on vous propose. Il est normal d'être parfois un peu débordé. **Santé** : Prudence si vous conduisez.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous hésitez beaucoup. Vous ne vous sentez pas vraiment prêt à vous engager de façon durable. **Affaires** : Ne soyez pas trop optimiste dans vos prévisions pour faire plaisir à vos supérieurs. Il faut être réaliste. **Santé** : Vous avez besoin de vitamines.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 7. **Cœur** : La jalousie de votre partenaire vous étouffe. Il est temps d'avoir une conversation sérieuse à ce sujet. **Affaires** : Votre travail vous passionne véritablement. Il ne vous demande donc pas de grands efforts. **Santé** : Evitez les plats aux sauces grasses.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous pourriez rencontrer une personne qui ne vous laissera pas indifférent. Un nouvel amour est en train de naître. **Affaires** : Des conflits sont latents. Certains pourraient cependant être simplement étouffés dans l'œuf. **Santé** : Tout va très bien.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Une nouvelle personne dans votre vie. Vous devez changer vos projets pour les semaines qui viennent. **Affaires** : Vous faites preuve de bonne volonté, et on s'en rend compte. Votre situation pourrait bien s'améliorer. **Santé** : Vivez dans le calme.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Il faut pouvoir dire non. C'est important si les choses ne correspondent plus à ce que vous espérez. **Affaires** : Votre caractère enjoué détend l'atmosphère au travail. Les autres apprécient ce genre de climat. **Santé** : Ménagez votre dos.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous traversez une phase d'indépendance. Vous avez donc tendance à éviter le contact avec les autres. **Affaires** : Il faut prendre du recul face aux problèmes professionnels. Sans cela, ils vous gâchent la vie. **Santé** : Grande nervosité.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

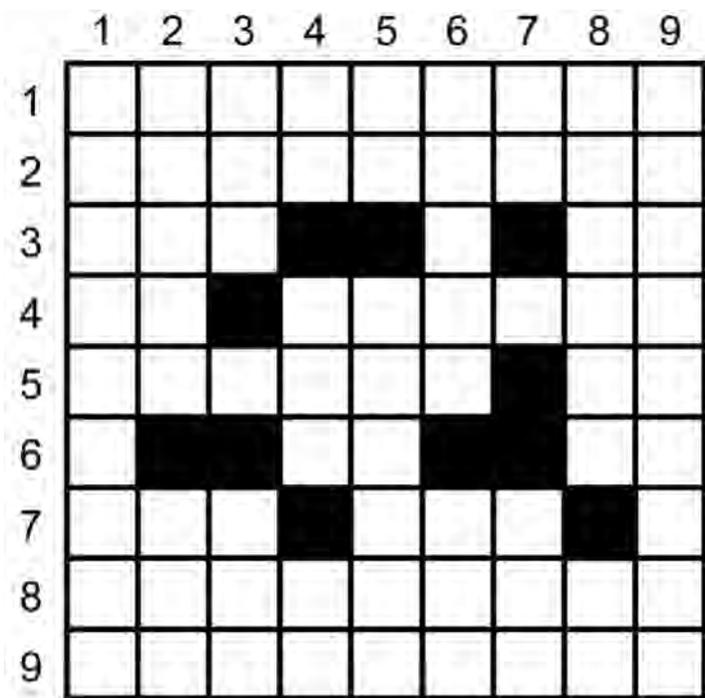
Chiffre : 9. **Cœur** : La façon dont vous vivez votre passion fait plaisir à voir. Votre entourage ne manquera pas de le remarquer. **Affaires** : Evitez de dépenser inutilement votre argent. Gérez votre patrimoine avec parcimonie. **Santé** : Soignez bien chaque bobo.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 1. **Cœur** : Assurez-vous que les preuves d'affection qu'on vous témoigne en sont bien. Bas les masques ! **Affaires** : Le vent est en train de tourner. Vous ne devriez pas tarder à l'avoir en poupe, soyez patient. **Santé** : Profitez de vos temps libres.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous pourriez être amèrement déçu. La personne que vous pensiez séduire ne vous prêtera pas attention. **Affaires** : Vous allez rallier beaucoup de collègues à votre cause. C'est très bien, car il semble que ce soit la bonne. **Santé** : Léger surmenage.

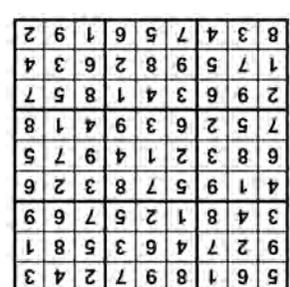
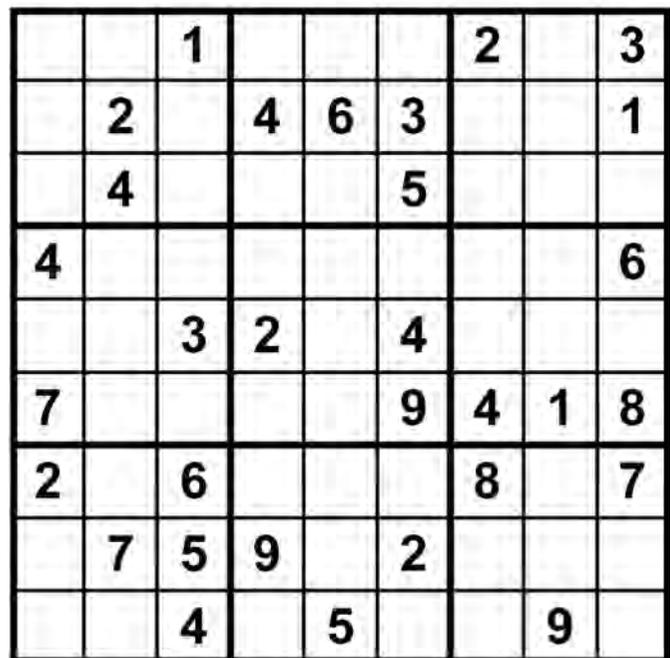


Horizontalement

1. Patienterai.
2. Essayerait.
3. Explosif. – Dieu égyptien.
4. Possède. – Composés chimiques.
5. Ventes publiques. – Mesure extrême-orientale.
6. Au calendrier. – Cardinaux opposés.
7. Vieille monnaie. – Prénom musulman.
8. Chef-lieu des Côtes-du-Nord.
9. Laissé.

Verticalement

1. Liera.
2. Avoir en main. – Cheval.
3. Explosif. – Grande nation.
4. Agent de liaison. – Possessif. – Dans le ton.
5. Issu. – Dans l'étang.
6. Epaisse et courtes. – Prénom masculin.
7. Sur la caisse. – Plonge dans le Danube.
8. Commune suisse. – Dans.
9. Européenne.



A Settimana

9^{ème} semaine de l'année

du 26 février au 4 mars 2010

Les fêtes : le 26, Nestor, le 27, Honorine - le 28, Romain - le 1^{er}, Aubin - le 2, Charles le Bon, Carlos - le 3, Guénolé - le 4, Casimir.

9^{esima} settimana di l'annu

da u 26 ferraghju a u 4 marzu

E feste : le 26, Nestoriu, Purfiriu - le 27, Unurina. Leandru - le 28, Rumanu - le 1^{er}, Albinu. Eudossia - le 2, Carlu u bravu - le 3, Marinu - le 4, Casimiru.

L'info insolite

Peines de mort en Irak

D'après un communiqué de la cour suprême de justice irakienne, 77 prisonniers ont été exécutés en 2009, en général des condamnés pour «terrorisme». Un rapport de l'organisation de défense des droits de l'homme **Amnesty International** indique toutefois que 120 prisonniers ont été exécutés durant l'année écoulée et que 900 se trouveraient actuellement dans les couloirs de la mort. En Irak, la peine de mort (par pendaison) a été rétablie en 2004, malgré les protestations internationales.

Après Copenhague

Dans le cadre de l'accord de Copenhague, l'ONU annonce que 55 pays ont présenté leurs objectifs pour 2020. L'ensemble de ces pays représente, dans le monde, près de 80% des émissions de gaz à effet de serre. Des prévisions insuffisantes précise **Yvon de Boer**, le plus haut responsable du climat à l'Onu mais, ajoute-t-il, «ces engagements témoignent clairement d'une volonté de faire aboutir les négociations».

Pauvreté...

140 millions de personnes habitant dans 18 pays du Proche et Moyen-Orient vivent sous le seuil de pauvreté. C'est ce que révèle un rapport de la Ligue arabe et du Programme des Nations unies pour le développement. Un chiffre effarant puisqu'il représente 40% de la population. Une situation qui touche surtout les jeunes, dont 50% sont sans emploi. Pour le chômage des jeunes, le monde arabe se place en tête des régions du monde.

Les bonnes planques

La Suisse serait le pays préféré du placement de capitaux privés allemands à l'étranger. D'après une étude de la société de consultance **BBW**

publiée dans la **Wirtschaftswoche**, en 2007, les Allemands disposaient de 485 milliards d'euros placés en dehors de leur pays. En matière de placements, la Confédération helvétique arrive en tête avec un montant de 175 milliards d'euros, suivie par le Luxembourg, (85 milliards) et l'Autriche (70 milliards). D'autres pays sont aussi convoités : les îles Cayman, Singapour, le Lichtenstein (155 milliards).

Transport illicite !

A Pachuca, ville du Mexique de près de 200.000 habitants, les autorités viennent de renforcer les sanctions contre les automobilistes, entre autres pour le... transport de cadavres. C'est que, chaque jour, au Mexique, on retrouve un ou des cadavres abandonnés dans des voitures !

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 27 février 2006**, le chef de la branche d'Al-Qaïda en Arabie saoudite était tué dans un attentat manqué contre la plus grande raffinerie de pétrole du monde.

► **Le 28 février 1969**, ayant introduit dans sa politique le retour du continent européen au premier rang des préoccupations des États-Unis, le président Nixon était accueilli à Paris par le général de Gaulle.

► **Le 1^{er} mars 2002**, dans l'est de la Bosnie, un vaste coup de filet était déclenché pour capturer Radovan Karadzic qui échappait à la force internationale.

► **Le 2 mars 1969**, le premier «Concorde 001» volait pour la première fois. Un vol de 27 minutes.

► **Le 3 mars 1949**, le bombardier B50 «Lucky Lady» revenait à Forth Worth (Texas), après avoir effectué le premier tour du monde sans escale.

VAGABONDAGE

Quelques temps après la mort de Napoléon, de très jeunes gens demandaient à leurs aînés qui l'avaient vu ou connu : «Dites, parlez-nous de lui ! Eh bien, j'ai quelques fois l'impression d'être un dinosaure lorsqu'un jeune passionné de football me demande : « S'il vous plaît, racontez-moi les exploits de Djazic, des prouesses des Milla, Heidkamp, Rep et autres Kanyan, Zimako. » Et cela sans remonter au temps des Sansonetti, Zenier et autres Ferrier.

Nostalgie d'une époque rêvée qui vit le sporting être craint dans toute l'Europe... Et comme dit le poète : « Souvenir, souvenir, que me veux-tu ? »

Depuis de nombreuses années, Bastia a son festival du cinéma italien qui connaît un beau succès. Pour moi, le cinéma italien – les ans en sont la cause – ce sont Vittorio de Sica, Vittorio Gassman, Mastroianni, Tognazzi, Magnani, Lucia Bose, Virna Lizzi, bien que je sois ravi que la belle Stefania Sandrelli nous ait fait l'honneur de sa présence. Une fois de plus : souvenir, souvenir, que me veux-tu ?

Lorsqu'ils découvrirent l'auberge de « Campu di Monte », au dessus de Murato, les deux seigneurs de la gastronomie Pierre Troisgros et Paul Bocuse furent conquis. Paul Bocuse : « Quel charme ! Et cette vasque d'eau ! Cette maison en pierres sèches et l'authenticité de cette cuisine, un vrai rêve ! »

Je comprends maintenant pourquoi Bocuse rêve de créer une guinguette au bord d'une rivière où l'on mangerait du bon saucisson et un fromage accompagné d'un coup de rouge.

J'espère que les Jeux Olympiques de Vancouver vous auront donné envie de découvrir nos sites enneigés de Vergio, Asco, Ghisoni et Eze même si vous n'êtes pas skieur.

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

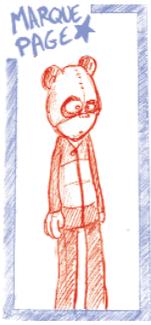
Adresse :

Ville : Code Postal :

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

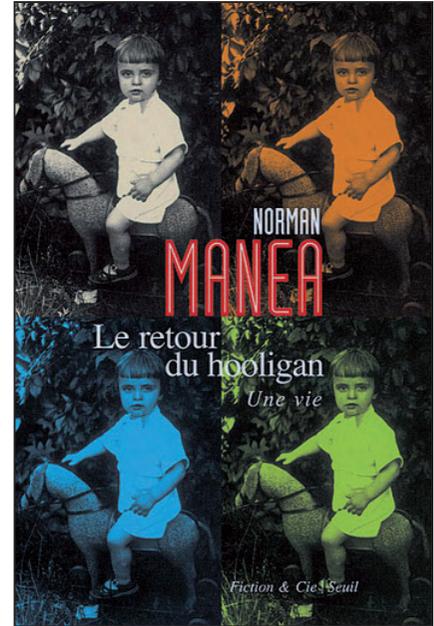
E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

L'ANNÉE HOOLIGANIQUE

Norman Manea fait partie des grands écrivains roumains contemporains. Son dernier roman, *«L'enveloppe noire»*, vient d'être traduit en français. L'auteur le classe parmi les quelques romans d'**Europe de l'Est** qui suggèrent les similarités entre les deux systèmes totalitaires apparemment opposés qu'étaient le nazisme et le «socialisme vrai», période sombre vécue par le protagoniste de ce roman, **Tolea**. Un autre de ses romans, *«Le retour du hooligan»*, évoque l'utopie communiste par laquelle il fut fasciné en 1945. *«Soixante ans de ténèbres»* au bout desquels il se réfugie dans la littérature. Contraint à l'exil en 1986, d'abord à **Berlin Ouest**, puis à **New-York**, il retourne en **Roumanie** en 1997. Un séjour au cours duquel les fantômes du passé viennent croiser ceux du présent, entre réalité et fascination, à l'instar d'une fameuse année hooliganique. Il y raconte qu'en 1935 la librairie exposait déjà un nouveau volume de **Sebastian**, *«Comment je suis devenu un hooligan»*, où l'auteur affirmait que l'année 1934 - que la famille avait vécue comme heureuse - était une année hooliganique. *«L'auteur visait en vérité le nouvel hooliganisme. Le querelleur, le bouffon et le détracteur ne faisaient plus qu'un...»*. A lire : *«Le retour du hooligan»* aux éditions du Seuil.



Des nouvelles de... Pierre Péju

La nouvelle *«L'idiote de Shanghai»* de **Pierre Péju** débute ainsi : *«Quand j'ai débarqué à l'aéroport de Shanghai, je savais encore lire. L'incroyable n'était pas encore arrivé...»*. Il lui tardait de poser un pied dans la grande fourmilière des signes : *«C'est alors que, dans le tumulte des arrivées, j'eus un véritable choc en déchiffrant, par surprise, mon propre nom inscrit en lettres noires sur une pancarte que brandissait un Chinois vêtu de gris (...). Cernées par des milliers d'idéogrammes qui s'étalaient sur les murs, ces frileuses rescapées de l'alphabet paraissaient déplacées, vaguement menacées.»* Notre «*idiote*» avait accepté la proposition d'un grand hebdomadaire de l'envoyer en **Chine** afin de rédiger pour ses colonnes ce que le rédacteur en chef appelait ses «*premières impressions*», en fait sa vision d'écrivain. Une manière pour **Pierre Péju** de nous proposer une réflexion pleine de finesse et d'humour sur l'écrivain et ses personnages.



SUSPENSE

Dans *«Une mère sous influence»* de **Patricia MacDonald, Morgan**, étudiante en histoire doit assister au baptême de son filleul, **Drew**, le fils de sa meilleure amie, **Claire**, et de **Guy**, son mari un peu trop parfait. Claire souffre d'une sévère dépression *post partum* et **Morgan** éprouve le plus grand mal à persuader son amie de s'habiller et de dépasser son angoisse. Ce jour-là arrive, mais la fête sera gâchée par l'irruption de la fille adolescente de **Guy** dont personne ou presque ne connaissait l'existence. Dès lors la vie de **Claire** et de **Morgan** va basculer...



EN CORSE DANS LE CHAOS DU 8 SEPTEMBRE 1943

Lorenzo, un fonctionnaire italien en **Corse**, dans le chaos du 8 septembre 1943, **Jenny**, un juif allemand, déporté au camp de concentration de **Riga**, **Irina** et **Aleksejs**, une histoire d'amour parfois surréaliste, le complice involontaire d'un homicide et témoin d'autres crimes... Autant d'histoires qui n'ont apparemment rien de commun. Toutefois, les fils de ces histoires se trouvent renoués dans les mains du voyageur, avec la complicité du célèbre roman de **Stendhal**, *«Lucien Leuwen»*. Il s'agit de la trame du livre écrit en italien, *«Gli amici di Leuwen»*, de **Maurizio Lo Re**, publié dans la collection «**Tutti Autori**», en vente dans toutes les librairies italiennes. On peut également l'obtenir sur Internet **Bookshop**. L'auteur a occupé le poste de **Consul d'Italie** en **Corse** de juin 1978 à octobre 1980. Il a quitté en 2007 la carrière diplomatique à laquelle il avait accédé en 1973, pour se consacrer aux études historiques et à l'écriture. Il a entre autres publié le roman historique *«La ligne de la mémoire»*, l'essai *«La culture italienne dans l'histoire lettone»*, ainsi qu'un roman biographique, *«Filippo Paulucci, l'Italien qui gouverna à Riga»*. Il sera à la bibliothèque patrimoniale de **Bastia** le 19 mai prochain pour y présenter son ouvrage qui ne manquera pas de susciter l'intérêt des lecteurs insulaires.





Brahim NASSI



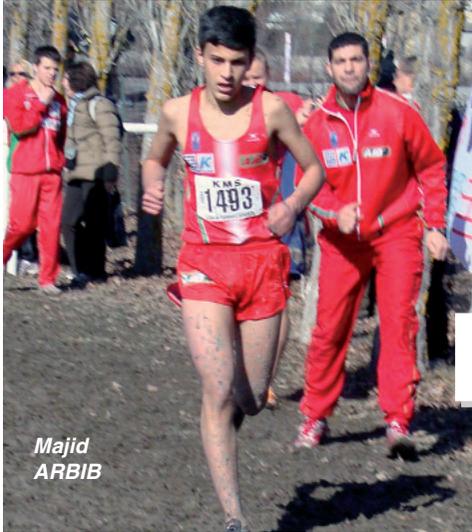
Hakim BOUCHAFRA



Faouzi EI YAAGOUBI



Candice GUIDICELLI



Majid ARBIB



Karim CHABOUCI

DIGNE 2010



Le Podium en Or des Juniors



Jawed JEFJAFI



Laurent LÉGLISE



La joie après l'effort



Julien BARTOLI